

15

Education et science

1204-1100

Titres de la formation professionnelle supérieure: un état des lieux statistique



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2011

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et produits généraux
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Titres de la formation professionnelle supérieure: un état des lieux statistique

Rédaction Laurent Gaillard

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Laurent Gaillard, OFS, Section Système de formation, tél. 032 713 66 35, e-mail: laurent.gaillard@bfs.admin.ch

Auteur: Laurent Gaillard

Réalisation: Laurent Gaillard

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2011 Neuchâtel
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1204-1100

Prix: 14 francs (TVA excl.)

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 Education et science

Langue du texte original: Français

Page de couverture: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © gradt – Fotolia.com

Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress / Print

Copyright: OFS, Neuchâtel 2011
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée

ISBN: 978-3-303-15536-3

Table des matières

Avant-propos	6	4	Parcours de formation	40
1	L'essentiel en bref	7	Bibliographie	42
2	Classification et évolution des titres de la formation professionnelle supérieure	10	Annexe A1	Quelques textes légaux sur la formation professionnelle supérieure (extraits)
				43
2a	Sources de données et classification des titres	10		
2b	Evolution du nombre de titres	15		
2c	Le transfert de formations vers les HES	18	Annexe A2	Caractéristiques des relevés
2d	Le transfert de formations vers les HEP	20		46
2e	La tertiarisation dans le domaine de la santé	22		
2f	Contexte général de la formation professionnelle supérieure	24	Annexe A3	Grandes régions et domaines de formation
				50
3	Composition des titres de la formation professionnelle supérieure	27	Annexe A4	Tableaux
				51
3a	Répartition des titres par sexe	27		
3b	Répartition des titres par nationalité	29		
3c	Répartition des titres par domaine de formation	30		
3d	Répartition des titres par grande région	33		
3e	Répartition des titres par âge	34		
3f	Taux net de diplômes	38		

Liste des graphiques

G1	Titres de la formation professionnelle supérieure: Données relevées	12
G2	Titres de la formation professionnelle supérieure: Données analysées	15
G3	Ecoles supérieures et hautes écoles spécialisées: Titres décernés (sans la santé)	18
G4	Formations de l'enseignement: Titres décernés aux degrés secondaire et tertiaire	20
G5	Formations en santé: Titres décernés aux degrés secondaire et tertiaire	22
G6	Population et titres décernés aux degrés secondaire et tertiaire	24
G7	CFC et titres de la formation professionnelle supérieure: Proportion de femmes	27
G8	CFC et titres de la formation professionnelle supérieure: Evolution par domaine de formation	30
G9	CFC et titres de la formation professionnelle supérieure: Répartition par grande région en 2009	33
G10	CFC et titres de la formation professionnelle supérieure: Age moyen et âge médian (estimation)	35
G11	CFC, titres de la formation professionnelle supérieure et des HES/HEP: Centiles de la distribution par âge en 2009 (estimation)	35
G12	Formation professionnelle supérieure: Taux net de diplômes (estimation)	38

Liste des tableaux

T1	Titres de la formation professionnelle supérieure: Tableau synoptique	50
T2	Titres de la formation professionnelle supérieure: 10 titres les plus décernés de chaque type en 2009	54

Abréviations

ASE	Assistant socio-éducatif
ASSC	Assistant en soins et santé communautaire
BF	Brevets fédéraux (examens professionnels)
CFC	Certificats fédéraux de capacité
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CRS	Croix-Rouge suisse
DF	Diplômes fédéraux (examens professionnels supérieurs)
ES	Ecoles supérieures
ESPA	Enquête suisse sur la population active
FPI	Formation professionnelle initiale
FPS	Formation professionnelle supérieure
HE	Hautes écoles
HEP	Hautes écoles pédagogiques
HES	Hautes écoles spécialisées
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HEU	Hautes écoles universitaires
LFPr	Loi sur la formation professionnelle
NR	Titres non réglementés au niveau fédéral
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle
OFS	Office fédéral de la statistique
PE	Professions de l'enseignement
SA	Formations en santé
TID	Taux interdegrés

Remarque générale

Pour éviter d'alourdir le texte, les termes se référant à des personnes ou à des fonctions n'ont pas été féminisés. Le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Avant-propos

Dans un monde en rapide mutation où la connaissance joue un rôle clé, le capital humain représente un atout décisif tant pour la compétitivité des pays que pour le bien-être des populations. Les perspectives d'emploi, de revenu et d'intégration, ou au contraire les risques de précarité, de pauvreté et d'exclusion, sont en bonne partie déterminés par le niveau de formation des personnes. Celui-ci s'avère un facteur crucial de succès économique et de cohésion sociale sur le plan collectif aussi bien qu'individuel.

En Suisse la part des personnes possédant une qualification du degré tertiaire n'a pas cessé de croître au fil des années. Alors qu'en 1994 le taux net de diplômés peut être estimé à environ 28%, quinze ans plus tard (en 2009) il a atteint quelque 50%¹. Si la bonne moitié de cette valeur est due aux hautes écoles (HE), qui constituent le degré tertiaire A, l'autre provient des titres de la formation professionnelle supérieure (FPS), qui forme le degré tertiaire B.

Mais tandis que les HE font l'objet de nombreuses analyses et de fréquents débats, jusqu'ici la FPS est souvent restée relativement en marge de l'attention publique. Cette situation peut s'expliquer entre autres par le fait qu'elle est constituée d'un ensemble hétérogène et complexe de formations, dont les contours se sont modifiés plusieurs fois au cours des dernières décennies suite à divers changements structurels, si bien qu'elle est difficile à appréhender comme un tout.

La présente publication se veut une contribution pour mieux faire connaître le degré tertiaire B sur la base des informations statistiques extraites des relevés du système de formation. En effet les rares études publiées à ce jour sur le sujet font généralement appel à d'autres sources².

Le relevé des titres de la FPS constitue ainsi un fonds de données encore peu exploité, dont la complétude et la fiabilité expliquent qu'il serve ici de base principale d'analyse. Le nombre limité de variables qu'il contient implique qu'il faille parfois recourir à des imputations pour l'enrichir de dimensions additionnelles tirées du relevé des étudiants.

En décrivant les contours de la FPS, en examinant ses structures, en quantifiant ses apports au système de formation, en brossant un profil de ses titulaires et en esquissant quelques caractéristiques de leurs parcours, cette publication vise à faire avancer l'état général des connaissances sur cette composante essentielle du paysage éducatif suisse. Elle a notamment pour objectifs de montrer comment le nombre de titres de la FPS a évolué durant les trois dernières décennies et de détailler les impacts des réformes successives qui l'ont directement concernée: création des HES et des HEP, tertiarisation de certaines formations, nouvelles réglementations, etc.

Cet état des lieux est néanmoins empreint d'incertitudes liées aux caractéristiques tant de la FPS elle-même que des statistiques y relatives. Ces dernières devraient cependant se réduire bientôt progressivement, puisqu'un nouveau système de relevés sera prochainement introduit, qui permettra de retracer peu à peu les trajectoires des diplômés de manière beaucoup plus précise qu'actuellement³.

¹ Valeurs basées sur les classifications actuelles et les données disponibles; pour des explications détaillées et plus de chiffres, voir section 3f.

² Ainsi l'étude de l'OFS intitulée «Les personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure sur le marché du travail» (parue en 2009, voir bibliographie) est basée sur l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de 2008.

³ Projet de l'OFS «Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation» (voir annexe A2.1).

1 L'essentiel en bref

Le degré tertiaire compte deux voies de formation: les hautes écoles (HE, degré tertiaire A) et la formation professionnelle supérieure (FPS, degré tertiaire B). Cette dernière s'adresse aux détenteurs d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'un diplôme d'une école du degré secondaire II et vise à former des cadres et des spécialistes capables d'assumer des fonctions supérieures dans le monde du travail.

La FPS ne constitue pas un ensemble homogène, mais se divise en plusieurs types. La Loi sur la formation professionnelle (LFPr, voir annexe A1) la régit et distingue les écoles supérieures (ES), les brevets fédéraux (BF, examens professionnels) et les diplômes fédéraux (DF, examens professionnels supérieurs). En outre certaines professions de l'enseignement (PE) étaient récemment encore classées elles aussi au degré tertiaire B. Par ailleurs il est d'usage d'y ranger également un ensemble de formations non réglementées (NR) au niveau fédéral qui possèdent des caractéristiques similaires. Dans la présente publication, les FPS relevant du domaine de la santé (SA), qui ont fait l'objet de plusieurs reclassifications successives, sont souvent traitées comme une catégorie à part pour améliorer la lisibilité des évolutions observées.

Au cours des trois dernières décennies, la FPS a connu plusieurs changements structurels majeurs qui ont en modifié les contours et bouleversé la composition:

- à partir du milieu des années 1990, la création des hautes écoles spécialisées (HES) et des hautes écoles pédagogiques (HEP) est à l'origine du transfert de certaines formations du degré tertiaire B (et du degré secondaire II) vers le degré tertiaire A (transformation d'ES en HES et déplacement de toutes les PE vers les HEP);
- dès le milieu des années 2000, une série de formations du domaine de la santé (SA) ont été déplacées du degré secondaire II au degré tertiaire B (tandis que de nouvelles filières étaient créées au degré secondaire II);
- durant toute cette période, de nouvelles réglementations sont entrées en vigueur dans des champs professionnels où jusque là soit il n'existait pas de formations de niveau tertiaire, soit elles n'étaient pas reconnues au plan fédéral.

Ces réformes entrecroisées font de la FPS un volet complexe du système suisse de formation et compliquent la lisibilité des statistiques y relatives. Celles-ci s'appuient sur deux sources majeures:

- le relevé des titres, exploité ici comme principale base d'analyse à cause de sa meilleure fiabilité, n'est complet que depuis 1994; auparavant seuls les trois types mentionnés dans la LFPr (ES, BF et DF) étaient relevés;
- le relevé des étudiants, problématique pour établir la taille des effectifs, est utilisé pour connaître la répartition des titres de la FPS selon des dimensions supplémentaires; il englobe tous les types de la FPS depuis 1980.

Actuellement aucun des deux relevés n'inclut d'identificateur des personnes qui permettrait de retracer leurs parcours de formation et de relier un titre de la FPS à un étudiant ou à un titre obtenu précédemment.

Evolution du nombre de titres

Trois phases principales peuvent être distinguées dans l'évolution du nombre de titres de la FPS décernés annuellement:

- entre le début des années 1980 et la fin des années 1990, il a plus que doublé sous l'influence principale de la croissance des BF, des diplômes des ES et des titres NR⁴ (estimation pour 1981: 12'800 titres, observation pour 1999: 28'600 titres);

⁴ Pour ces derniers l'amélioration de la complétude du relevé des étudiants, utilisé pour estimer les données absentes du relevé des titres, a peut-être joué un rôle.

- en l'an 2000 et jusqu'en 2007, il a baissé suite au transfert de formations du degré tertiaire B vers les HES et les HEP nouvellement créées (2000: 26'200 titres, 2007: 24'100 titres);
- en 2008, il est remonté avec la tertiarisation de formations en santé et il est resté stable en 2009 (27'500 titres).

Ces variations n'ont pas affecté tous les types de titres de la même manière:

- les ES ont connu une forte expansion jusqu'en 1999, puis l'ouverture des HES a provoqué le déplacement de plus de la moitié de leurs titres vers le degré tertiaire A, mais si l'on considère uniquement les ES restées au degré tertiaire B, elles n'ont pas cessé de croître depuis 30 ans; en y incluant l'apport des formations en santé récemment tertiarisées, les ES ont décerné 7200 diplômes en 2009;
- la reconnaissance par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) d'un nombre toujours plus élevé d'examens professionnels différents explique que le nombre de BF décernés ait décuplé entre 1980 et 2009; 12'200 BF ont été délivrés cette année-là;
- contrastant avec ce dynamisme, le nombre de DF décernés n'a que peu varié depuis 1980; 2700 DF ont été délivrés en 2009 (maximum: 3700 DF en 1994);
- suite à l'extension des reconnaissances fédérales, le nombre de titres NR décernés a fortement baissé ces dernières années; 5400 d'entre eux ont été délivrés en 2009 (maximum: 8900 titres NR de 1999 à 2001).

Depuis une trentaine d'années, le nombre cumulé de titres décernés annuellement dans la FPS, les HES et les HEP a suivi une trajectoire ascendante qui montre que la prise en compte de ces nouvelles HE a prolongé en l'an 2000 et au-delà la hausse qui précédemment relevait entièrement de la FPS. Ce relais entre les degrés tertiaire B et tertiaire A et la continuité qui en a résulté indépendamment des changements structurels qui ont remodelé le système de formation se retrouvent aussi dans les domaines de l'enseignement et de la santé si l'on tient compte des formations qui ont été transférées du degré secondaire II au degré tertiaire.

Cette tendance ascendante n'est pas principalement d'origine démographique et elle ne découle pas non plus essentiellement de la croissance du nombre de titres précurseurs comme les CFC, mais elle traduit une propension croissante des personnes à se former au degré tertiaire.

Composition des titres

Depuis une quinzaine d'années, la participation féminine à la FPS est en hausse. Alors qu'en 1994 32% des titres étaient décernés à des femmes, en 2009 cette proportion a atteint 44%. Désormais au même niveau que parmi les CFC en 3 et 4 ans, la part des femmes a augmenté en particulier lorsque certaines ES sont devenues des HES, puisque diverses filières techniques, à forte majorité masculine, ont alors quitté le degré tertiaire B, et lorsqu'un groupe de formations du domaine de la santé, où les femmes dominent largement, a été intégré à la FPS.

La participation des étrangers à la FPS semble être elle aussi en légère hausse. Alors qu'il y a 15 ans quelque 11% des titres étaient décernés à des personnes ne possédant pas la nationalité suisse, cette proportion approche dorénavant 14%, soit quasiment le même niveau que celui estimé pour les CFC en 3 et 4 ans. Ces chiffres, qui résultent d'imputations établies à partir de la statistique des étudiants, sont néanmoins incertains et ils sont très difficiles à interpréter en l'absence d'informations supplémentaires sur les personnes concernées.

Depuis qu'une série d'ES sont devenues des HES il y a une dizaine d'années, le domaine commercial occupe la première place (36% en 2009) parmi les titres de la FPS, en particulier grâce à sa forte présence parmi les BF et les DF (49% et 55% respectivement). Le domaine technique (20% de la FPS), autrefois globalement dominant et toujours prépondérant dans les ES (39%), a de justesse cédé la deuxième place à celui des services et autres (21%). La santé (16%) occupe une place accrue depuis la tertiarisation de certaines formations précédemment classées au degré secondaire II, tandis que le domaine de l'enseignement fournit les titres restants (7%), ayant perdu la moitié de son poids depuis l'ouverture des HEP.

En 2009 23% des titres de la FPS ont été décernés dans la région zurichoise⁵, dont le poids démographique n'est que de 19% dans les classes d'âges principalement concernées. Avec 13% des titres, la région lémanique était par contre légèrement sous-représentée, en particulier parce que les formations en santé récemment tertiarisées y sont dispensées au degré tertiaire A et non au degré tertiaire B.

En l'absence d'un identificateur qui permette de retracer les parcours de formation des titulaires, leur distribution par âge représente l'information clé pour connaître quelques caractéristiques des flux de personnes qui se

⁵ Ce chiffre se réfère pour moitié au domicile des titulaires et pour moitié à la localisation des institutions délivrant les diplômes.

dirigent vers la FPS après le degré secondaire II. L'âge des titulaires des BF et des DF est connu exactement, puisqu'il est relevé avec ces titres; celui des autres titulaires de la FPS doit être estimé à partir de l'âge des étudiants de dernière année, avec une marge d'incertitude découlant des difficultés à relier ces deux sources de données.

L'articulation entre la formation professionnelle initiale (FPI) et la FPS est complexe: les transitions immédiates après le CFC n'y constituent qu'une petite minorité des parcours de formation et même quasiment aucun parmi les BF et les DF, tandis que les transitions différées avec des délais parfois considérables sont la règle. Les diplômés des ES, y compris ceux des formations en santé, sont en moyenne les plus jeunes et possèdent la distribution par âge la plus compacte.

L'âge moyen pour l'ensemble de la FPS (30,6 ans en 2009), qui a toujours été nettement supérieur à l'âge médian (28 ans) à cause des nombreux titulaires présentant de longs délais de transition, a clairement augmenté de 1994 (29,3 ans) à 2007 (31,7 ans); un rajeunissement est intervenu ensuite avec l'incorporation au tertiaire B de formations en santé jusque là classées au degré secondaire II. L'âge moyen des femmes est en général proche de celui des hommes, sauf dans ces formations en santé où elles sont beaucoup plus jeunes qu'eux.

Le taux net de diplômes reproduit l'évolution observée au niveau du nombre de titres. Pour l'ensemble de la FPS, il est estimé à 24% en 2009⁶. Alors qu'historiquement le taux féminin était nettement inférieur au taux masculin, il s'en approche désormais, ayant bénéficié des changements structurels des dernières décennies (hommes 25%, femmes 23%). D'autre part le taux net de diplômes du degré tertiaire B est du même ordre que celui du degré tertiaire A (26,5%), et même égal pour les hommes (25%), mais moindre pour les femmes (28%).

Conclusions

Malgré la complexité introduite par les changements structurels successifs, la statistique des titres de la FPS complétée par celle d'autres degrés du système suisse de formation permet d'obtenir une vision cohérente de son développement au cours des trois dernières décennies. Même s'il n'est pas toujours facile d'y relier la statistique des étudiants, celle-ci enrichit utilement les données des titres, en particulier pour esquisser la variété des parcours de formation des titulaires à travers leur distribution par âge.

L'introduction prochaine d'un système intégré de relevé des étudiants et des titres de tous les degrés de formation comprenant un identificateur des personnes devrait permettre de réduire à terme bien des incertitudes et des imprécisions qui affectent encore les statistiques de la FPS⁷. Il ne lèvera cependant pas immédiatement toutes les inconnues qui la grèvent, dû en particulier à la durée des transitions et à la difficulté d'identifier les étudiants qui se préparent à passer un examen sans passer par une filière réglementée.

⁶ Les estimations pour l'ensemble de la FPS excluent les DF, qui constituent majoritairement des doubles comptages par rapport aux BF.

⁷ Projet de l'OFS «Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation» (voir annexe A2.1).

2 Classification et évolution des titres de la formation professionnelle supérieure

La Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002 stipule que la formation professionnelle supérieure (FPS) vise à transmettre et à faire acquérir les qualifications indispensables à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées (voir annexe A1). Relevant du degré tertiaire, elle présuppose l'acquisition préalable d'un certificat fédéral de capacité (CFC), d'une formation scolaire générale du degré secondaire II ou d'une qualification équivalente. Pour la distinguer du domaine des hautes écoles (HE), aussi appelé degré tertiaire A, on parle aussi de la FPS comme du degré tertiaire B.

Le présent chapitre traite de la classification des titres de la FPS et de l'évolution générale de leur nombre. Il s'attache en particulier à délimiter la FPS et les différents types de titres qu'elle inclut pour faciliter l'analyse de leur développement au cours des trois dernières décennies. Il examine non seulement l'impact des changements structurels qui ont tour à tour retiré de la FPS, puis ajouté à la FPS des groupes entiers de formations, mais inclut aussi de façon ciblée certains secteurs des degrés tertiaire A et secondaire II pour esquisser une vision générale de l'évolution du système suisse de formation dans les domaines où les frontières entre les degrés ont été bouleversées.

2a Sources de données et classification des titres

Statistique des titres

La statistique des titres de la FPS (aussi appelée statistique des diplômes ou des examens finals) se fonde sur un relevé exhaustif des certificats décernés au degré tertiaire B pour attester qu'une personne possède les connaissances et les compétences définies par un règlement reconnu par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Une exception concerne les titres des formations non réglementées (NR,

voir ci-dessous) au niveau fédéral, pour lesquelles la diversité des instances qui les octroie (cantons, écoles, associations professionnelles ou autres) peut compromettre l'exhaustivité du relevé, bien qu'il n'y ait en l'état pas d'évidence de lacunes majeures.

La fiabilité de la statistique des titres de la FPS explique qu'elle ait été retenue comme principale base d'analyse dans la présente publication. Les caractéristiques du relevé sous-jacent, qui à l'heure actuelle ne comprend pas d'identificateur des personnes qui permettrait de relier un titre de la FPS à un étudiant ou à un titre obtenu précédemment, sont décrites dans l'annexe A2.1.

Statistique des étudiants

La statistique des étudiants de la FPS, calquée sur celle des élèves de l'école obligatoire et du degré secondaire II, se base elle aussi sur un relevé en principe intégral des personnes qui suivent une formation du degré tertiaire B. Toutefois la complétude est difficile à atteindre, sachant que seules les filières des écoles supérieures (ES, voir ci-dessous) sont réglementées, tandis que pour les autres types de titres il n'y a pas de cours préparatoires obligatoires reconnus par l'OFFT. Outre qu'elles sont facultatives, les formations proposées par différents prestataires sont parfois organisées sous la forme de modules qui relèvent de la formation continue lorsqu'ils sont considérés isolément et dont seul le cumul, parfois étalé sur de longues périodes, aboutit à un cursus relevant de la FPS.

Au vu de ces difficultés, le relevé des étudiants de la FPS, dont les caractéristiques sont décrites dans l'annexe A2.2, n'est utilisé dans la présente publication que pour compléter le relevé des titres par rapport à des aspects qui n'y figurent pas et pour esquisser quelques constats sur les parcours de formation. Comme les liens entre titres et étudiants ne peuvent pas être établis de façon univoque, les estimations obtenues comportent des marges d'incertitude.

Classification des formations

La FPS ne constitue pas un ensemble homogène, mais réunit des formations très différentes les unes des autres, en particulier quant à leur mode d'organisation. La LFPr distingue trois types de titres (voir annexe A1):

- les diplômes des écoles supérieures (ES), pour lesquels les filières de formation complètes sont reconnues par l'OFFT; entre 2006 et 2009 les relevés ont recensé 84 titres différents dans cette catégorie (les diplômes postgrades ne sont pas considérés ici);
- les brevets fédéraux (BF, examens professionnels), pour lesquels l'OFFT approuve les règlements d'examen et organise les épreuves, mais ne réglemente pas les filières préparatoires; ce sont les associations professionnelles ou de branches qui définissent les profils des professions, les compétences à acquérir, les conditions d'admission, les procédures de qualification et les désignations des titres attribués; entre 2006 et 2009 les relevés ont recensé 178 BF différents;
- les diplômes fédéraux (DF, examens professionnels supérieurs), gérés de manière analogue aux BF; dans un domaine professionnel donné, il peut y avoir soit un BF sans DF, soit un DF sans BF, soit à la fois un BF et un DF; dans ce cas, le DF correspond à un niveau de qualification plus élevé que le BF; entre 2006 et 2009 les relevés ont recensé 118 DF différents.

Pour analyser l'évolution historique de la FPS, il faut y ajouter un quatrième type de titre aujourd'hui disparu:

- les diplômes des professions de l'enseignement (PE), décernés jusqu'en 2006 aux jardinières d'enfants, aux maîtres de travaux manuels et aux maîtresses d'économie domestique en dehors des hautes écoles pédagogiques (HEP); ces titres ont en effet été classés au degré tertiaire B, tandis que les brevets des enseignants de l'école primaire l'ont été au degré secondaire II.

Pour rendre compte de l'existence de toute une série de titres analogues aux précédents situés en marge des formations reconnues par l'OFFT, un type additionnel est considéré dans les statistiques de la FPS:

- les diplômes des formations non réglementées (NR) au niveau fédéral, délivrés par des cantons, des écoles, des associations professionnelles ou autres pour sanctionner des cursus pluridisciplinaires de niveau tertiaire d'une durée minimale d'une année en

emploi ou de six mois à plein temps (voir annexe A2.1); entre 2006 et 2009 les relevés ont recensé 212 titres NR différents.

Enfin dans la présente publication nous distinguons:

- les diplômes des formations du domaine de la santé (SA); nombre d'entre eux, après avoir été longtemps classés au degré secondaire II, ont récemment été transférés vers la FPS, d'abord comme titres NR, puis comme diplômes des ES; dans les relevés ils ne constituent pas un type séparé, mais dans les analyses le fait de les isoler facilite l'interprétation des évolutions observées dans les types concernés par ces reclassifications successives.

Evolution du nombre de titres

Le graphique G1 illustre l'évolution de 1980 à 2009 du nombre de titres décernés pour les cinq types relevés (ES, BF, DF, PE, NR). Les chiffres pour les années 1994 à 2009 figurent dans le tableau T1, tandis que le tableau T2 énumère les 10 titres les plus décernés de chaque type en 2009 (annexe A4).

Chaque type est décrit ici brièvement avec ses particularités, notamment les changements structurels qui l'ont concerné, alors que les évolutions des effectifs sont décrites dans les sections suivantes de ce chapitre.

Ecoles supérieures (ES)

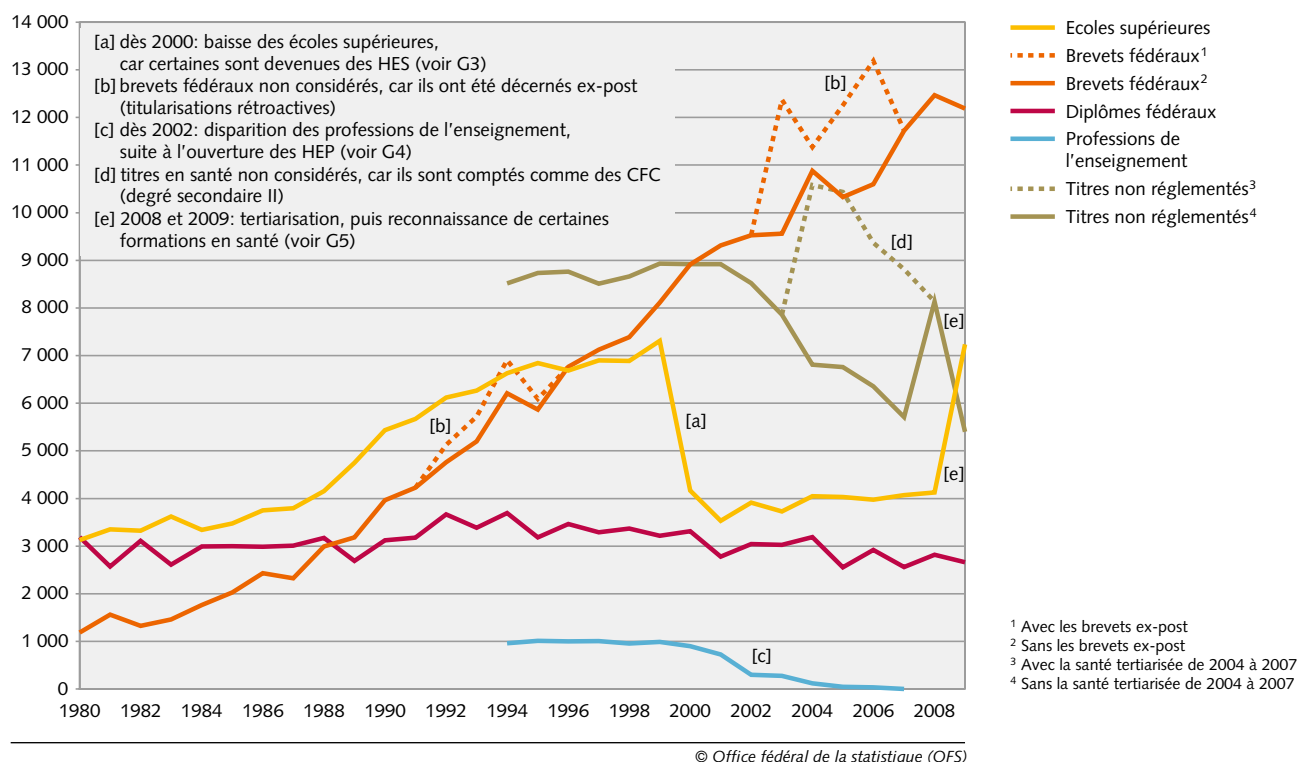
Les ES permettent aux étudiants de développer les compétences nécessaires pour assumer des responsabilités au niveau technique et en matière de gestion dans leur secteur d'activité en adéquation avec les besoins du marché du travail. Par rapport aux examens fédéraux (BF et DF, voir plus bas), les ES ont une orientation plus généraliste; par rapport aux hautes écoles spécialisées (HES), créés au milieu des années 1990 (voir ci-dessous), elles portent sur des domaines plus spécifiques, proposent des contenus plus pointus et sont moins axées sur la recherche⁸.

L'OFFT est l'autorité compétente en matière de reconnaissance des filières des ES, qui sont réglementées par le biais d'une ordonnance spécifique (OCM ES, voir annexe A1). Elles sont gérées par des institutions de formation cantonales ou des écoles privées placées sous la supervision des cantons. Les étudiants y suivent soit un enseignement à plein temps de deux ans au minimum qui inclut des stages leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle, soit un enseignement en cours

⁸ Source: site Internet de l'OFFT, positionnement des filières de formation ES (www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/00161/index.html?lang=fr).

Titres de la formation professionnelle supérieure (FPS): Données relevées

G 1



d'emploi de trois ans au minimum. Les ES offrent aussi des études et des diplômes postgrades axés sur la spécialisation, qui ne sont pas considérés dans la présente publication.

Depuis 1980 les ES ont connu deux changements structurels majeurs:

- à partir du milieu des années 1990, un certain nombre d'ES sont devenues des HES; les formations qu'elles offraient duraient en général un an de plus que celles proposées par les ES restées au degré tertiaire B, soit au minimum trois ans à plein temps ou quatre ans en cours d'emploi; les HES ont accueilli des étudiants dès 1997 et décerné des titres dès l'an 2000; ce transfert, qui est bien documenté dans les relevés, a causé le déplacement de plus de la moitié des diplômes classés comme ES jusqu'en 1999 du degré tertiaire B (FPS) vers le degré tertiaire A (HE); il s'est traduit en particulier par un recul important du nombre de diplômes des ES en l'an 2000 (note [a] du graphique G1), rapidement compensé par l'octroi de diplômes par les HES (voir section 2c);
- d'autre part en 2009, une série de formations du domaine de la santé transférées peu avant du degré secondaire II à la FPS (type NR) ont été reconnues comme ES par l'OFFT; ce processus de tertiarisation et

de reconnaissance, qui s'est déroulé différemment en Suisse romande où il a eu lieu plus tôt et où le transfert s'est opéré du degré secondaire II vers la HES-SO, est reflété de manière inégale dans les relevés (voir détails plus bas); il a apporté aux ES d'importants effectifs supplémentaires (note [e] du graphique G1) qui étaient auparavant comptabilisés comme CFC (voir section 2e); vu la complexité de cette réorganisation, le domaine de la santé est analysé comme un type à part (SA) dans la présente publication.

Brevets fédéraux (BF, examens professionnels)

Les examens professionnels offrent aux détenteurs d'un CFC la possibilité de formaliser leur acquisition d'une spécialisation et de connaissances approfondies après plusieurs années d'expérience dans leur domaine d'activité. En tant qu'organes responsables, les associations professionnelles ou de branches veillent à ce que les examens aient un lien direct tant avec la pratique professionnelle qu'avec le marché du travail. Elles en soumettent les règlements à l'approbation de l'OFFT, qui en assure aussi le déroulement.

Les candidats aux examens professionnels peuvent suivre facultativement des cours préparatoires parallèlement à leur activité professionnelle (en cours d'emploi). Organisés par des institutions de formation cantonales,

des centres de formation, des associations professionnelles ou des organismes de formation privés, ces cours durent généralement deux ou trois semestres et ils ne sont soumis à aucun contrôle fédéral. Les années d'expérience professionnelle jouent un rôle essentiel dans la préparation des candidats.

Ceux qui réussissent les examens obtiennent un BF. S'il existe un diplôme fédéral (DF, voir ci-dessous) dans le même champ professionnel, le BF constitue un préalable exigé pour le DF. Du fait entre autres que certains BF sont une étape intermédiaire vers des DF alors que d'autres sont les titres les plus élevés qui existent dans leur branche, l'hétérogénéité parmi les BF est considérable: des formations avec des niveaux d'exigences très divers se côtoient sans distinction dans les relevés.

Un phénomène important est l'augmentation progressive du nombre de formations réglementées en tant que BF dans des domaines où soit aucune spécialisation n'avait d'existence formelle auparavant, soit le règlement correspondant n'était pas reconnu au plan fédéral. Au fil des ans, l'OFFT a donc approuvé un nombre croissant d'examens professionnels différents.

Dans certains cas, toutes les personnes ayant obtenu antérieurement un certificat non reconnu se sont vu attribuer rétroactivement un BF. Ces titularisations ex post ont parfois pris un caractère massif, avec plusieurs centaines, voire jusqu'à 2000 titres octroyés une certaine année pour une formation accomplie parfois bien avant. Cette pratique a eu pour effet la formation de pics considérables dans les séries temporelles du nombre de BF décernés (note [b] du graphique G1), puisque ces titres ont été répertoriés au moment où l'OFFT les a approuvés et non pas au moment où les examens ont été réussis.

Pour éviter ces distorsions qui ne reflètent pas l'acquisition régulière de titres, mais leur homologation ex post, les BF identifiés comme tels sont exclus des analyses de la présente publication⁹. Les personnes les ayant obtenus ont effectivement des distributions par âge atypiques qui confirment qu'elles doivent avoir acquis ces titres en grande partie avant l'année où ils ont été relevés. Les nombres de titres concernés figurent dans le tableau T1 (annexe A4).

⁹ Ils concernent les formations suivantes: flight attendant de 1992 à 1995, professeur de sport de neige de 2003 à 2006, agent de détention en 2003, garde-frontière en 2006, déclarant en douane en 2006.

Diplômes fédéraux (DF, examens professionnels supérieurs)

Les examens professionnels supérieurs visent à permettre aux professionnels d'acquérir la qualification d'expert dans leur domaine d'activité et à les préparer à diriger une entreprise. Ils s'adressent aussi aux diplômés des HE qui souhaitent faire attester leurs qualifications professionnelles. Ils sont organisés de manière similaire aux examens professionnels.

Les candidats qui réussissent les épreuves obtiennent un DF. S'il existe un examen professionnel analogue, le BF constitue un préalable exigé pour le DF et le complément de formation dure en principe une année. Les nomenclatures statistiques actuelles n'indiquent pas quels DF succèdent à des BF et il n'est pas non plus possible de l'évaluer d'après la durée de la formation tirée de la statistique des étudiants, car BF et DF y ont été confondus durant des années. Il semble toutefois que la majorité des DF succèdent à des BF, si bien que l'on peut considérer que les personnes qui acquièrent un DF détiennent généralement déjà un BF¹⁰.

Professions de l'enseignement (PE)

Ce type regroupe les formations de jardinières d'enfants, maîtres de travaux manuels et maîtresses d'économie domestique avant leur transfert vers les hautes écoles pédagogiques (HEP, degré tertiaire A). Le relevé des titres n'a débuté qu'en 1994 et les tout derniers diplômes relevant de la FPS ont été décernés en 2006.

La disparition des PE au degré tertiaire B (note [c] du graphique G1) explique qu'elles ne sont pas commentées plus en détail dans cette publication, sinon pour montrer comment les HEP ont pris le relais des formations offertes précédemment aux degrés secondaire II et tertiaire B (voir section 2d). Les diplômes des PE sont par contre toujours inclus dans les chiffres présentés pour l'ensemble de la FPS.

Formations non réglementées (NR) au niveau fédéral

En dehors des filières et des titres reconnus par l'OFFT, il existe toute une série de formations qui s'y apparentent de par leurs exigences, mais qui ne sont répertoriées dans aucune liste officielle, centralisée et exhaustive. Le relevé des titres y relatifs, basé sur les critères énoncés à l'annexe A2.1, peut être considéré comme complet depuis 1994. Traditionnellement on y trouve une proportion importante

¹⁰ Pour cette raison, les DF sont exclus de l'estimation des taux nets de diplômes (voir section 3f).

de formations qui pendant longtemps n'ont pas été du ressort de l'OFFT, telles que celles relevant des soins, du travail social, des arts et de l'éducation, alors que l'offre réglementée se concentre davantage sur les domaines technique et commercial. Les formations NR sont généralement brèves (une année).

L'intérêt de relever les formations NR est double. D'une part les statistiques reflètent ainsi plus complètement les processus de formation qui ont lieu dans la société, de l'autre on évite par là que la réglementation progressive d'un nombre croissant de formations ne résulte en une augmentation trompeuse du nombre total de titres décernés, ce qui permet de mieux identifier les évolutions réelles du système.

Alors qu'elles s'érodaient progressivement au fur et à mesure que davantage de formations se voyaient nouvellement réglementées, les formations NR ont reçu récemment un apport majeur avec l'inclusion temporaire de formations en santé tertiarisées, c'est-à-dire transférées du degré secondaire II au degré tertiaire B, mais pas encore reconnues par l'OFFT comme filières des ES (ce qui arrivé en 2009, voir plus haut). Cette extension provisoire de leur périmètre et les incertitudes qui l'ont accompagné sont décrites au prochain paragraphe.

Domaine de la santé (SA)

Le domaine de la santé a connu ces dernières années d'importantes réformes. Depuis l'entrée en vigueur de la LFPPr en 2004, toute la formation professionnelle relève de l'OFFT, ce qui n'était notamment pas le cas avant ni dans l'agriculture et la sylviculture (régies jusqu'alors par d'autres bases légales fédérales), ni dans la santé, le social et les arts (réglementés jusqu'alors par les cantons). L'OFFT a donc repris de la Croix-Rouge suisse (CRS) une large palette de formations dans le domaine des soins, où l'offre a été complètement reconfigurée: de nouvelles formations ont été créées au degré secondaire II, en particulier celle d'assistante en soins et santé communautaire (ASSC), tandis que d'autre part des formations comme celle d'infirmière ont été transférées du degré secondaire II au degré tertiaire.

Cette tertiarisation s'est déroulée de manière échelonnée dans le temps et différenciée selon la région linguistique, ce qui en fait un processus particulièrement complexe. Dans les cantons romands, le transfert s'est opéré du degré secondaire II vers la HES-SO (degré tertiaire A) avec la cohorte des étudiants qui ont débuté leurs études

en 2002 et obtenu leur titre en 2006. Pour la Suisse allemande et italienne, la situation est moins claire dans les relevés:

- dans la statistique des étudiants, les effectifs ont été transférés en bloc (quelle que soit l'année de programme) du degré secondaire II vers la FPS (degré tertiaire B) dès 2007/08, en partie dans les ES, en partie dans les formations NR;
- dans la statistique des titres, les diplômes décernés sont comptabilisés dans les formations NR dès 2004 et dans les ES dès 2009 (note [e] du graphique G1)¹¹.

La difficulté d'établir une classification unique découle en particulier de la complexité des mutations intervenues, de leur étalement dans le temps et de la diversité des acteurs impliqués. Par souci de cohérence avec la statistique des élèves du degré secondaire II, les indicateurs et les scénarios de l'OFS, dans la présente publication:

- les titres obtenus par les élèves classés au degré secondaire II jusqu'en 2006 sont classés comme des CFC jusqu'en 2007;
- par conséquent les titres des formations tertiarisées du domaine de la santé qui apparaissent dans le relevé des titres de la FPS avec le type NR dès 2004 ne sont comptabilisés qu'à partir de 2008 (note [d] du graphique G1);
- étant donné l'impact considérable de ces transferts sur le nombre de titres NR et de diplômes des ES et vu que d'autres mutations sont encore probables ces prochaines années¹², nous introduisons à des fins d'analyse le type Santé (SA).

L'évolution globale du domaine de la santé, indépendamment du classement des formations concernées aux degrés secondaire II, tertiaire B ou tertiaire A, est décrite à la section 2e. Les nombres de titres relevant de la FPS figurent dans le tableau T1 (annexe A4).

¹¹ Les titres classés comme NR dès 2004 concernent les formations suivantes: infirmière niveau I, infirmière niveau II, ambulancier, diététicienne, laborantin médical / technicien en analyse biomédicale, sage-femme, technicien en radiologie médicale, technicien en salle d'opération.

Les titres classés comme ES dès 2009 concernent les rubriques suivantes: soins infirmiers, activation, hygiène dentaire, orthoptique, sauvetage, technique de laboratoire médical, technique en radiologie médicale, technique opératoire. Quant aux titres des sages-femmes, ils relèvent désormais des HES (degré tertiaire A).

¹² 1250 titres ont encore été décernés en 2009 dans une vingtaine de formations NR.

2b Evolution du nombre de titres

Le graphique G2 illustre l'évolution de 1980 à 2009 du nombre de titres décernés pour les cinq types analysés (ES, BF, DF, NR, SA) et le total de la FPS. Pour les raisons évoquées à la section 2a, les titres des formations en santé (qui appartiennent dans leur grande majorité au type NR jusqu'en 2008 et au type ES en 2009) sont représentés à part (type SA). Les chiffres pour les années 1994 à 2009 figurent dans le tableau T1 (annexe A4).

L'évolution de chacune de ces courbes est commentée ici, les sections suivantes de ce chapitre élargissant la perspective aux titres délivrés en parallèle dans les HES, les HEP et le degré secondaire II en lien avec les changements structurels qui ont touché la FPS.

Ecoles supérieures (ES)

De 1980 à 1999, le nombre de diplômes décernés par les ES a passé de 3100 à 7300 (+134% en 19 ans, en moyenne +220 titres/an¹³). En l'an 2000, l'octroi des

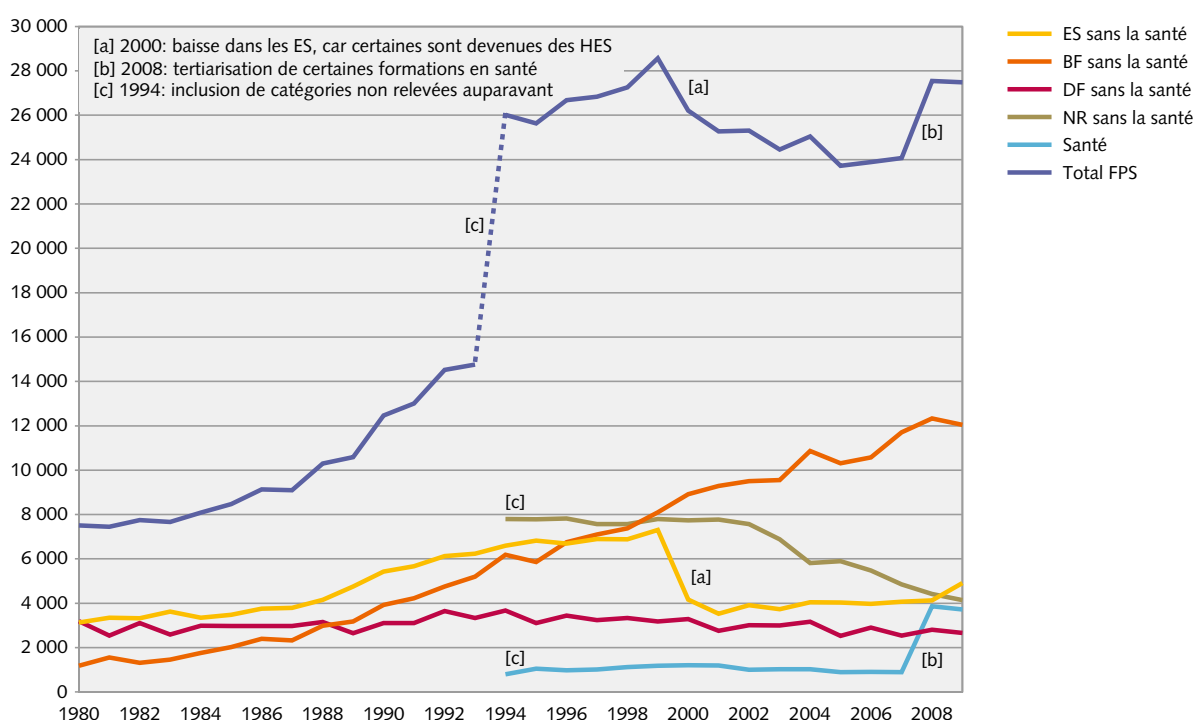
premiers diplômes par les HES a causé la chute soudaine (-43%) des titres des ES (note [a] du graphique G2). L'impact global du transfert de certaines filières des ES vers les HES est décrit à la section 2c.

De 2000 à 2008, le nombre de diplômes décernés par les ES s'est maintenu aux environs de 4000. En 2009 près de 800 titres supplémentaires ont été décernés (+19%) suite à la reconnaissance par l'OFFT de nouvelles filières¹⁴. Les ES ont donc délivré environ 5000 diplômes en 2009, sans compter 2300 titres additionnels en santé.

Sauf dans le cadre du transfert vers les HES, la croissance du nombre de titres décernés va de pair avec une diversification de l'offre, toujours plus étendue et étoffée. Entre 1980 et 1999 le nombre de formations différentes offertes annuellement par les ES a doublé de 50 à 100, puis entre 2000 et 2009 il a crû de 60 à 70, voire 80 si l'on tient compte des formations en santé.

Titres de la formation professionnelle supérieure (FPS): Données analysées

G 2



© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹³ Ce rythme de croissance n'a été pas été constant: en gros il a été deux fois plus rapide que la moyenne entre 1987 et 1994, mais deux fois plus lent avant et après.

¹⁴ En dehors de la santé qui est traitée séparément ici, les formations reconnues comme filières des ES dès 2009 relèvent du domaine social (éducation de l'enfance, éducation sociale et formation socioprofessionnelle), des finances (économie bancaire) et des transports (trafic aérien).

Brevets fédéraux (BF)

De 1980 à 2009, le nombre de BF décernés a décuplé, passant de 1200 à 12'000 (+916% en 29 ans, en moyenne +375 titres/an). Si l'on exclut les BF décernés ex-post (titularisations rétroactives, voir section 2a), la croissance est assez régulière sur l'ensemble des trois dernières décennies.

Elle s'est accompagnée ici aussi d'une multiplication par 7 (de 20 à 140) du nombre d'examens professionnels différents organisés annuellement par l'OFFT. Ce développement est dû à l'existence d'un important potentiel de rattrapage dans de nombreux domaines où il n'existait initialement soit aucune possibilité de spécialisation au degré tertiaire B soit aucun titre réglementé au niveau fédéral.

Diplômes fédéraux (DF)

Entre 1980 et 2009, le nombre de DF décernés a toujours évolué entre 2500 et 3700. Les effectifs proches du minimum se situent au début et à la fin de la période considérée, tandis que ceux proches du maximum ont été atteints dans la première moitié des années 1990. On observe donc une phase légèrement ascendante durant la première quinzaine d'années (en moyenne +50 titres/an jusqu'en 1994), suivie d'une phase légèrement descendante durant la seconde quinzaine d'années (en moyenne -50 titres/an depuis 1995).

L'évolution quasiment stationnaire des DF contraste avec celle très dynamique des BF. Elle pourrait être liée à des mutations du marché du travail, où l'importance relative des petites entreprises du secteur secondaire a diminué. Le nombre d'examens professionnels supérieurs différents organisés annuellement par l'OFFT a pour sa part légèrement progressé (de 60 à 80) au cours des trois dernières décennies.

Formations non réglementées (NR) au niveau fédéral

Disponible depuis 1994 (note [c] du graphique G2), le nombre de titres NR a fluctué entre 7200 et 7500 jusqu'en 2002. Depuis lors, il a par contre considérablement reculé pour atteindre 4100 en 2009 (en moyenne -500 titres/an), sans compter 1250 titres supplémentaires dans le domaine de la santé.

Le nombre de formations NR différentes a lui aussi commencé à diminuer en 2002, la baisse étant limitée dans un premier temps, puis s'accroissant progressivement (170 titres différents décernés annuellement jusqu'en 2001, puis 160 pendant 3 ans, 150 pendant

2 ans, et enfin 140, 130 et 120 ces 3 dernières années, plus 20 titres dans le domaine de la santé). Cette diminution répond à la hausse observée dans les autres types de titres (ES et BF), la diversité pour l'ensemble de la FPS étant constante avec quelque 450 titres différents décernés annuellement depuis une douzaine d'années.

Domaine de la santé (SA)

Rappelons que ce groupe de titres ne constitue pas un type à proprement parler, ni dans la LFPr, ni dans les relevés, mais qu'il est introduit dans la présente publication pour faciliter l'interprétation des évolutions observées. En effet l'ajout des formations tertiarisées du domaine de la santé dans le type NR en 2008 (suivant la convention adoptée ici, voir section 2a) et leur transfert dans le type ES en 2009 (du fait de leur reconnaissance par l'OFFT) rendraient difficilement lisibles les développements récents survenus dans ces types.

Comme la réorganisation du secteur des soins n'est pas nécessairement achevée (il reste 1250 titres non reconnus par l'OFFT en 2009) et qu'elle est reflétée de façon différente dans la statistique des étudiants et dans celle des titres, la catégorie SA comprend ici toutes les formations de la FPS du domaine de la santé. A quelques exceptions près, elles proviennent du type NR jusqu'en 2008 et pour deux tiers d'entre elles du type ES depuis 2009, les BF et les DF étant peu nombreux.

Entre 1994 et 2007, le nombre de titres SA décernés a évolué entre 800 et 1200. Les effectifs les plus faibles se situent au début et à la fin de cette période, tandis que les plus élevés ont été atteints autour de l'an 2000. On observe donc une phase légèrement ascendante durant la première moitié de cette quinzaine d'années (en moyenne +70 titres/an), suivie d'une phase légèrement descendante durant la seconde moitié (en moyenne -50 titres/an).

Avec le transfert de titres classés jusqu'alors au degré secondaire II, les effectifs des années 2008 et 2009 sont quatre fois plus élevés (de l'ordre de 3800, note [b] du graphique G2). La complexité du processus de transfert et de reconnaissance des formations impliquées fait que l'interprétation de l'évolution de ces deux années est difficile. Si l'on considère à la fois les formations transférées dans la FPS en 2008 et celles reconnues comme ES en 2009 (ce ne sont pas exactement les mêmes, voir section 2a) quelle que soit leur classification (CFC ou FPS), on constate une baisse entre 2004 et 2009 (de 3900 à 2800 titres), tandis que le nombre de titres qui ne sont pas concernés par ces mutations est globalement constant (900).

La situation de l'ensemble du domaine de la santé, comprenant la totalité des CFC en 3 et 4 ans et les HES, est discutée à la section 2e.

Total de la formation professionnelle supérieure (FPS)

Avant 1994 seuls les diplômes des ES, les BF et les DF ont été relevés. De 1980 à 1993, leur nombre total a passé de 7500 à près de 15'000 (+97% en 13 ans, en moyenne +550 titres/an).

Depuis 1994 (26'000 titres) les relevés incluent les diplômes des PE, des formations NR et du domaine SA (note [c] du graphique G2). La croissance du nombre de titres s'est poursuivie jusqu'en 1999 (28'500 titres, +10% en 5 ans, en moyenne +500 titres/an), mais en l'an 2000 le transfert de filières des ES vers les HES l'a fait chuter (26'000 titres à nouveau, -8%, note [a] du graphique G2).

Jusqu'en 2005 le nombre de titres NR a diminué plus vite que celui de BF n'est monté, si bien que le total a poursuivi sa baisse (24'000 titres, -10% en 5 ans, en moyenne -500 titres/an), alimentée aussi par la disparition des PE (voir graphique G1¹⁵). Ces phénomènes n'ayant plus cours, 2006 et 2007 ont été stables.

En 2008 le nombre total de titres est remonté à 27'500 (+14%) dû à la tertiarisation de formations du domaine de la santé (note [b] du graphique G2), effectif maintenu en 2009.

Pour l'évolution depuis 1980 du nombre total de titres de la FPS, des HES et des HEP, de même que pour une comparaison avec le nombre de CFC et la dynamique démographique, voir la section 2f.

¹⁵ Les PE ne figurent pas explicitement sur le graphique G2, mais elles contribuent au total de la FPS.

2c Le transfert de formations vers les HES

Dès le milieu des années 1990, certaines écoles supérieures (ES) sont devenues des hautes écoles spécialisées (HES). Par conséquent de nombreux titres qui étaient classés au degré tertiaire B jusqu'en 1999 sont comptabilisés au degré tertiaire A depuis l'an 2000.

Pour comprendre comment s'est déroulé ce relais et connaître l'impact de cette réforme sur l'output du système suisse de formation, d'une part nous séparons ici les ES qui sont devenues des HES de celles qui sont restées au degré tertiaire B et d'autre part nous incluons les titres décernés par les HES et considérons le nombre cumulé de diplômes décernés aux degrés tertiaires A et B¹⁶.

Le graphique G3 illustre donc l'évolution de 1980 à 2009 du nombre de titres (hors domaine santé) décernés par:

- les ES qui ont été transformées en HES et ont donc passé au degré tertiaire A;
- les HES (diplômes et bachelors);

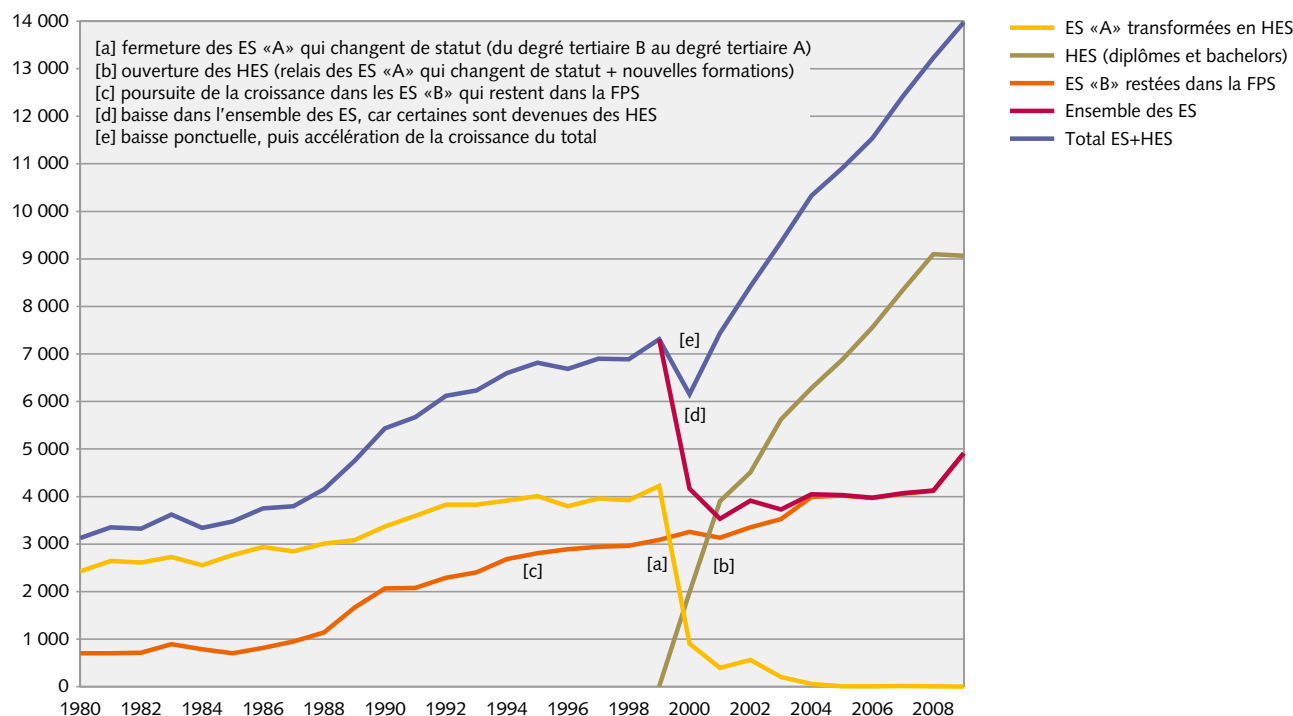
- les ES qui n'ont pas changé de statut et sont donc restées au degré tertiaire B;
- l'ensemble des ES et le total des ES et des HES.

Le nombre de titres décernés par les ES transférées au degré tertiaire A a crû de 2500 en 1980 à 4000 en 1999, avant de s'effondrer en l'an 2000 (moins de 1000 titres, note [a] du graphique G3) et de tomber à zéro dans les années suivantes. En contrepartie les HES ont débuté en délivrant 2000 diplômes en l'an 2000 et le double l'année suivante, soit autant que la dernière volée des ES qui les ont précédées (note [b] du graphique G3). A partir de là, les HES se sont rapidement développées, octroyant 9000 diplômes et bachelors (hors domaine santé) en 2009.

Pour sa part, le nombre de titres décernés par les ES restées au degré tertiaire B s'inscrit à la hausse depuis 30 ans (note [c] du graphique G3), notamment grâce à l'extension progressive du nombre de formations offertes (voir section 2b). Parti de moins de 1000 au début des années 1980, il a atteint quasiment 5000 en 2009 (hors domaine santé).

Ecoles supérieures (ES) et hautes écoles spécialisées (HES): Titres décernés (sans la santé)

G 3



© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹⁶ Une démarche similaire est appliquée aux professions de l'enseignement (PE) à la section 2d. Quant aux titres des formations en santé (SA), non compris dans les chiffres présentés ici, ils sont analysés sous le même angle à la section 2e.

Résultat de ces variations, la courbe pour l'ensemble des ES présente le profil décrit à la section 2b (note [d] du graphique G3). Si l'on y ajoute les HES, après la croissance de 3000 à 7000 titres de 1980 à 1999 due aux ES, une baisse ponctuelle à 6000 titres s'observe en l'an 2000 (note [e] du graphique G3)¹⁷, suivie d'une hausse accélérée pour atteindre 14'000 titres en 2009, principalement sous l'impulsion des HES.

En conclusion: Avec une baisse ponctuelle lors du passage de témoin, la croissance du nombre de titres décernés par les HES est nettement plus rapide que celle des ES qui les ont précédées, sans pour autant que la hausse des ES restées au degré tertiaire B ne soit affectée (le tout hors domaine santé).

¹⁷ Cette baisse ponctuelle lors de la transition est sans doute due à des différences dans les dates d'examens ou les durées d'études entre les ES et les HES.

2d Le transfert de formations vers les HEP

Dans la même optique qu'à la section 2c, nous examinons ici l'évolution du nombre total de titres décernés dans le domaine de l'enseignement pour connaître l'impact global du transfert de formations vers les hautes écoles pédagogiques (HEP). La situation est particulièrement complexe du fait qu'en sus des professions de l'enseignement (PE) de la formation professionnelle supérieure (FPS), certaines filières du degré secondaire II et des hautes écoles universitaires (HEU) sont aussi impliquées.

Jusqu'à la fin des années 1990, la plupart des enseignants des degrés préscolaire et primaire étaient formés dans des écoles normales relevant du degré secondaire II, mais certains brevets d'enseignement étaient traditionnellement classés dans la FPS (type PE, voir section 2a). Suite à une réforme coordonnée des cantons, les HEP ont été instituées et toute la formation des enseignants a été déplacée au degré tertiaire.

Le graphique G4 illustre l'évolution de 1994 à 2009 du nombre de titres décernés dans le domaine de l'enseignement dans:

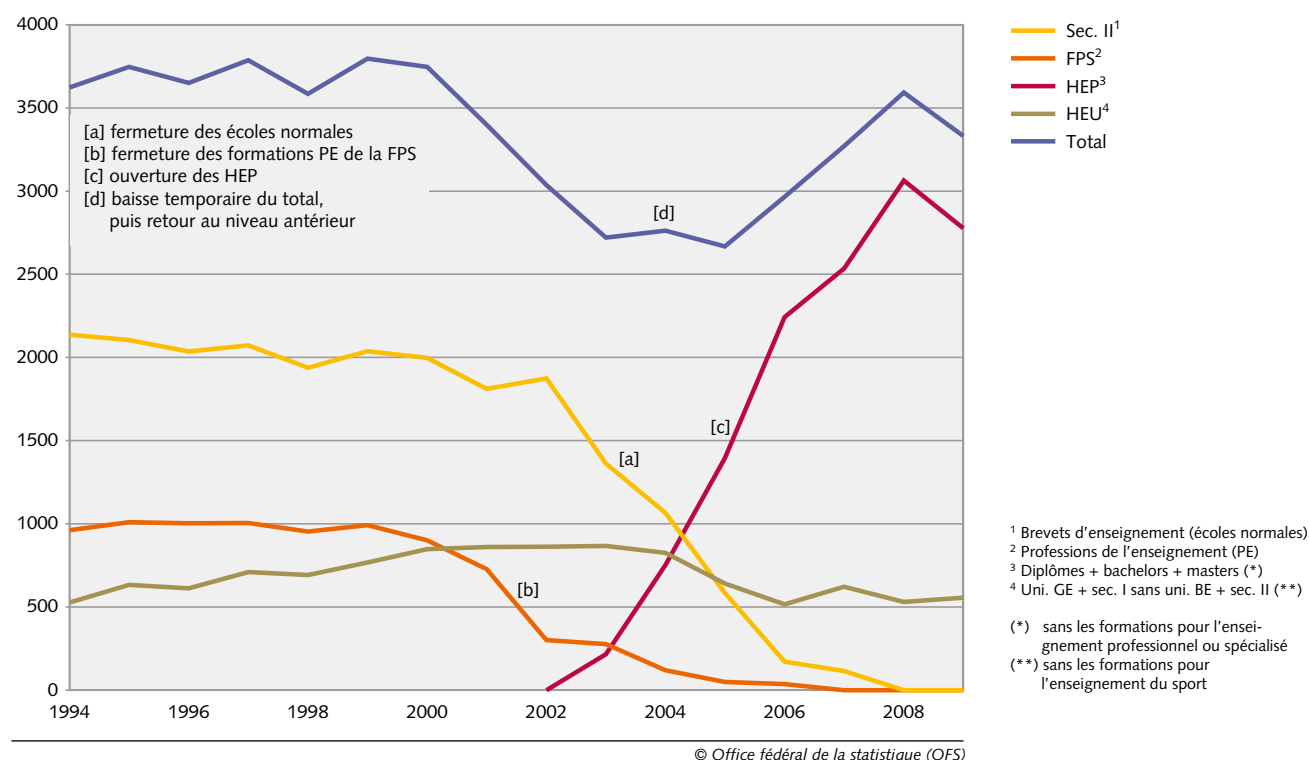
- le degré secondaire II (brevets des écoles normales);

- la FPS (diplômes des jardinières d'enfants, des maîtres de travaux manuels et des maîtresses d'économie domestique);
- les HEP (diplômes, bachelors et masters sans les formations pour l'enseignement professionnel ou spécialisé);
- les HEU (premiers diplômes de l'université de Genève, premiers diplômes pour le degré secondaire I sans l'université de Berne ni le sport et premiers diplômes pour le degré secondaire II sans le sport);
- le total de ces 4 catégories.

Jusqu'en 1999 les nombres de titres d'enseignant délivrés aux degrés secondaire II et tertiaire B ont été relativement stables, avec respectivement environ 2000 et 1000 brevets et diplômes. Ils ont ensuite décliné jusqu'à disparaître complètement dans le courant des années 2000 (notes [a] et [b] du graphique G4).

En contrepartie les HEP ont pris le relais des écoles normales et des PE de la FPS à partir de 2003, décernant un nombre croissant de titres qui a atteint 3000 en 2008 (note [c] du graphique G4). Quant aux HEU, elles ont octroyé un nombre de diplômes en hausse de 500 à

Formations de l'enseignement: Titres décernés aux degrés secondaire et tertiaire G 4



850 dans la seconde moitié des années 1990, mais qui a retrouvé son niveau initial depuis le milieu des années 2000.

Résultat de ces variations, le nombre total de titres décernés dans le domaine de l'enseignement, qui se situait entre 3600 et 3800 tout au long de la décennie précédente, a connu une baisse temporaire lors de la mise en place des HEP¹⁸ (note [d] du graphique G4). Avant de remonter à ce niveau en 2008, ce total a été inférieur à 3500 de 2001 à 2007, avec un minimum à 2700 entre 2003 et 2005.

En conclusion: Après une phase de transition de 7 ans avec les effectifs un peu inférieurs, les HEP ont délivré en 2008 autant de titres que les formations des degrés secondaire II et tertiaire B qui les ont précédées.

¹⁸ Le fait que les études durent plus longtemps dans les HEP que dans les formations qui les ont précédées explique en partie cette baisse temporaire.

2e La tertiarisation dans le domaine de la santé

Le processus de tertiarisation différenciée des formations du domaine de la santé suite à l'entrée en vigueur de la LFPr a été décrit à la section 2a. La diversité des instances et des formations concernées, la disparité des modèles de formation retenus en Suisse romande et dans le reste du pays et l'étalement des réformes dans le temps peuvent expliquer que les relevés statistiques renvoient une image confuse de ces réformes.

Pour rappel, dans la présente publication:

- le passage des titres des formations du domaine de la santé transférées du degré secondaire II à la formation professionnelle supérieure (FPS) est fixé en 2008 de façon à garantir la cohérence des classifications;
- toutes les FPS du domaine de la santé sont traitées comme un type à part (SA) pour améliorer la lisibilité des évolutions des différents types de titres.

Comme dans les deux sections précédentes, nous examinons ici l'évolution du nombre total de titres décernés aux degrés secondaire II, tertiaire B et tertiaire A

dans le domaine de la santé pour connaître l'impact global de la tertiarisation intervenue ces dernières années.

Le graphique G5 illustre l'évolution de 1995 à 2009 du nombre de titres décernés dans le domaine de la santé:

- certificats fédéraux de capacité (CFC) en 3 et 4 ans;
- titres de la FPS;
- diplômes et bachelors des HES;
- total des CFC et de la FPS, sans et avec les HES.

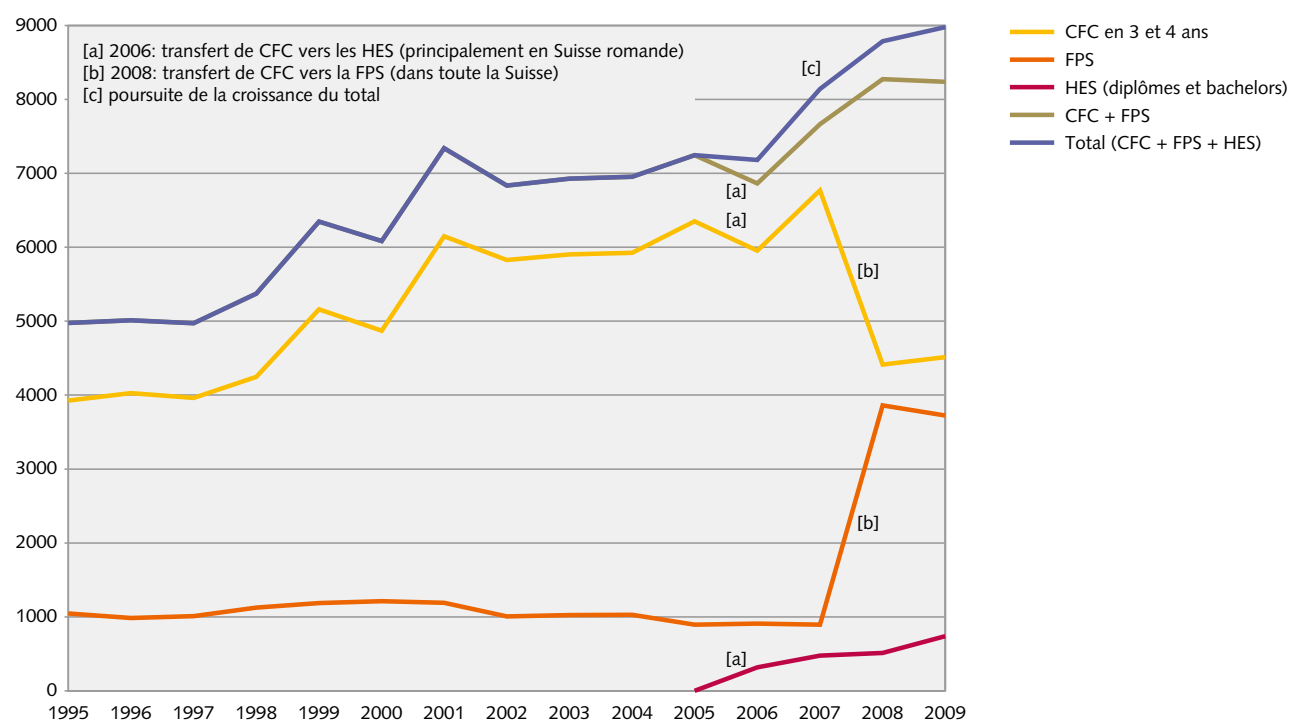
Les titres du degré secondaire II étant des précurseurs de ceux du degré tertiaire, le total illustré ici ne correspond pas à un nombre de nouveaux diplômés dans le domaine de la santé, puisque beaucoup de personnes ont obtenu successivement un CFC, puis un titre d'une FPS ou d'une HES.

De 1995 à 2005 le nombre de CFC en 3 et 4 ans décernés dans le domaine de la santé a passé de 4000 à plus de 6000. En raison des réformes, il a ensuite connu deux baisses successives d'ampleur très différente:

- en 2006, 300 CFC ont été remplacés par les premiers titres en santé délivrés par les HES (principalement en Suisse romande, note [a] du graphique G5)¹⁹;

Formations en santé: Titres décernés aux degrés secondaire et tertiaire

G 5



© Office fédéral de la statistique (OFS)

¹⁹ En outre, depuis 2001 l'université de Bâle délivre annuellement une quinzaine de diplômes en soins infirmiers.

- en 2008 (suivant la convention ici adoptée, voir section 2a), près de 3000 CFC ont été transférés vers la FPS (principalement dans le reste du pays, note [b] du graphique G5).

Simultanément l'introduction de la formation professionnelle initiale (FPI) d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC), d'abord sous forme pilote dans quelques cantons, puis généralisée à l'ensemble du pays, a donné une forte impulsion au nombre de CFC²⁰. Ceci explique en particulier que les transferts de formations du degré secondaire II au degré tertiaire n'aient pas induit une baisse du nombre de CFC de la même ampleur que la hausse des titres enregistrée dans la FPS et les HES.

Pour sa part le nombre de titres de la FPS est demeuré stable aux alentours de 1000 jusqu'en 2008, année où la tertiarisation de près de 3000 CFC a été effective (note [b] du graphique G5). Quant au nombre de diplômes des HES, partant de 300 en 2006 (note [a] du graphique G5) il a crû à 750 en 2009.

Résultat de ces variations, après avoir légèrement diminué en 2006, la courbe CFC+FPS a recommencé à croître en 2007, notamment grâce aux ASSC, indépendamment du transfert de formations entre les degrés secondaire II et tertiaire. En incluant les HES, on n'observe pas de baisse en 2006 et le nombre total de titres décernés a augmenté de 5000 à 9000 entre 1995 et 2009 (note [c] du graphique G5).

En conclusion: Indépendamment de la tertiarisation de certaines formations, le nombre total de titres du domaine de la santé décernés aux degrés secondaire II et tertiaire, qui ne correspond pas à un nombre de nouveaux diplômés puisque beaucoup de personnes ont obtenu successivement un CFC, puis un titre d'une FPS ou d'une HES, est en hausse depuis une quinzaine d'années, notamment grâce à l'introduction de la FPI d'ASSC.

²⁰ Alors que la première volée d'ASSC a donné lieu à moins de 100 CFC en 2004, plus de 2000 de ces titres ont été décernés en 2009.

2f Contexte général de la formation professionnelle supérieure

Pour clore ce chapitre sur l'évolution du nombre de titres de la formation professionnelle supérieure (FPS), examinons comment leur effectif total s'est développé durant les 30 dernières années dans le contexte général du système suisse de formation et de la dynamique démographique.

Ces considérations globales poursuivent **deux objectifs**:

- illustrer le développement historique à long terme de la FPS, complétée depuis une dizaine d'années par les HES et les HEP qui en ont pris le relais pour certaines formations;
- chercher à comprendre l'évolution du nombre de titres de la FPS (et des HES/HEP) en la comparant avec celle du nombre de CFC, principaux précurseurs de la FPS, et de la population d'âge pertinent.

Dans cette optique le graphique G6 illustre l'évolution de 1981 à 2009:

- du nombre total de titres de la FPS;
- du nombre de diplômes et de bachelors des HES et des HEP;

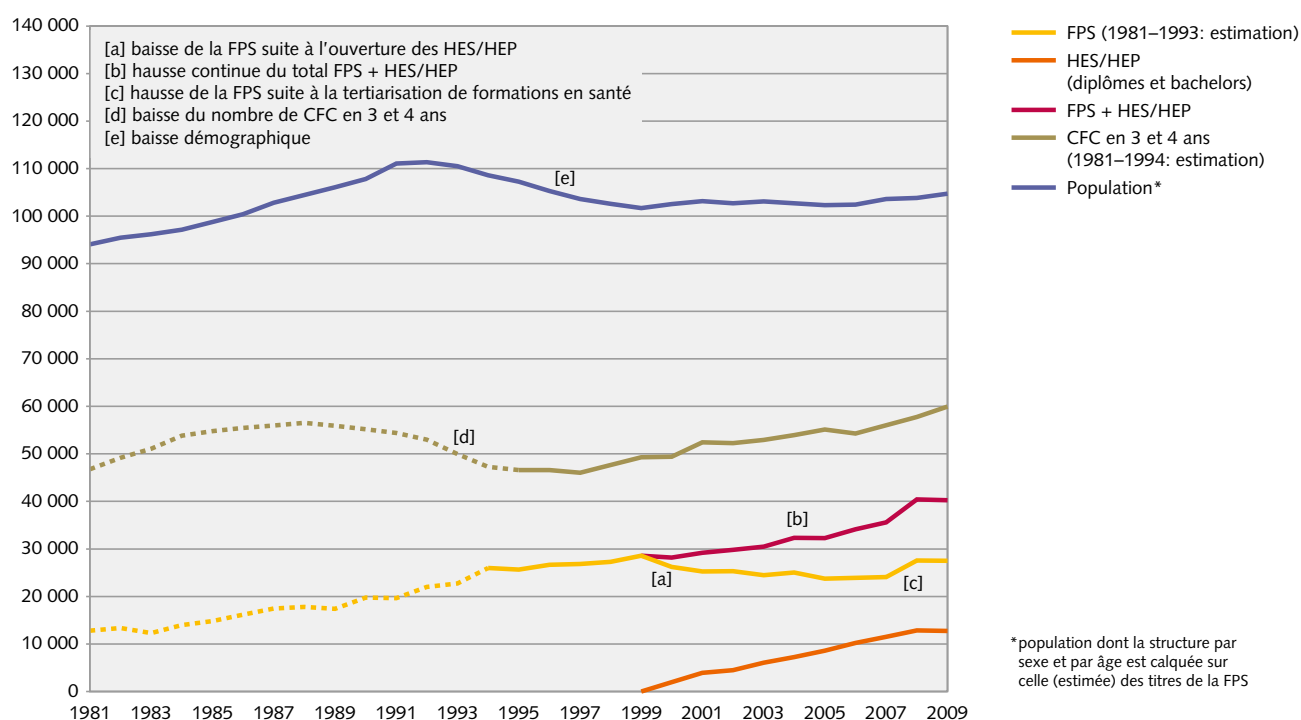
- du total FPS+HES/HEP;
- du nombre de certificats fédéraux de capacité (CFC) en 3 et 4 ans;
- d'une population dont la structure par sexe et par âge est calquée sur celle des titres de la FPS (voir sections 3a et 3e).

Plusieurs données nécessaires à la production de ce graphique ne figurent pas dans les relevés des titres, mais ont dû être estimées sur la base des statistiques des élèves et des étudiants:

- le nombre de CFC en 3 et 4 ans n'est pas disponible avant 1995; il a été estimé d'après le nombre d'élèves arrivant au terme de leur formation; la très forte corrélation entre les séries temporelles utilisées (0,99 entre 1995 et 2009) garantit la fiabilité du procédé;
- le nombre de titres de la FPS des types PE, NR et SA n'est pas disponible avant 1994 (voir graphiques G1 et G2); il a été estimé comme pour les CFC; la corrélation médiocre entre les séries temporelles utilisées (0,38 entre 1994 et 2001) résulte en une estimation de moindre qualité, qui concerne en moyenne 40% des titres (le nombre de diplômes des ES, de BF et de DF est disponible depuis 1980);

Population et titres décernés aux degrés secondaire et tertiaire

G 6



*population dont la structure par sexe et par âge est calquée sur celle (estimée) des titres de la FPS

© Office fédéral de la statistique (OFS)

- la distribution par âge des titres de la FPS des types ES, PE, NR et SA n'est pas disponible (voir section 3e); elle a aussi été estimée d'après celle des étudiants arrivant au terme de leur formation; la corrélation médiocre entre les séries temporelles utilisées est moins problématique ici (il ne s'agit pas d'estimer le nombre de titres décernés, mais leur répartition), mais cette estimation s'ajoute à la précédente et concerne en moyenne 58% des titres (la distribution par âge des BF et des DF est disponible depuis 1981).

Développement global de la FPS

Selon les estimations calculées, le nombre total de titres de la FPS a passé de 12'800 en 1981 à 28'600 en 1999. Sa croissance semble avoir été plus rapide avant 1994 (en moyenne +1000 titres/an) qu'après (en moyenne +500 titres/an). Notons toutefois que la croissance des 15 premières années est due pour moitié aux formations non réglementées (NR), pour lesquelles la relation entre titres et étudiants qui a servi de base d'imputation est de qualité médiocre et pour lesquelles la hausse observée des effectifs pourrait être en partie causée par l'amélioration progressive de la couverture du relevé. L'augmentation obtenue est donc éventuellement surestimée, mais certainement pas remise en cause, le doublement du nombre de diplômes des ES, de BF et de DF suffisant amplement pour l'étayer (voir section 2b).

Dès l'an 2000, les HES puis les HEP ont commencé à décerner des diplômes puis des bachelors, dont le nombre croissant a atteint près de 13'000 en 2008 et 2009 (en moyenne +1400 titres/an). Le nombre de titres de la FPS s'en est immédiatement ressenti (note [a] du graphique G6) et la baisse s'est poursuivie jusqu'en 2007 pour atteindre 4500 titres par rapport à 1999 (en moyenne -550 titres/an). Durant ces années, la courbe cumulée des titres de la FPS, des HES et des HEP a toutefois continué à progresser (note [b] du graphique G6) à un rythme plus rapide (en moyenne +900 titres/an) que celui de la FPS durant la période précédente.

La tertiarisation de formations du domaine de la santé intervenue en 2008 (suivant la convention adoptée ici, voir section 2a) a relevé le nombre de titres de la FPS à son niveau de 1999 (note [c] du graphique G6). Au total 40'000 titres ont été décernés dans la FPS, les HES et les HEP en 2008 comme en 2009.

Première conclusion: Après deux décennies de hausse, le nombre de titres de la FPS s'est réduit dès l'an 2000 sous l'effet du transfert de certaines formations vers les HES et les HEP. Récemment il a retrouvé son

niveau de 1999 avec l'apport de formations du domaine de la santé jusque là classées au degré secondaire II. Si l'on ajoute les titres des HES et des HEP à ceux de la FPS, leur nombre croît depuis 30 ans.

Comparaison avec le nombre de CFC et la dynamique démographique

Selon l'article 26 de la LFPr (voir annexe A1), la FPS suppose l'acquisition préalable d'un CFC ou d'une qualification équivalente. Sans surprise, la formation professionnelle initiale (FPI) constitue la voie la plus usitée pour accéder au degré tertiaire B, comme le confirme une étude publiée par l'OFS en 2009²¹. En ce sens les CFC en 3 et 4 ans sont les principaux précurseurs des titres de la FPS.

L'expérience professionnelle étant une composante essentielle des exigences requises pour obtenir un titre du degré tertiaire B, plusieurs années s'écoulent en général entre l'obtention d'un CFC et le commencement d'une FPS. Les ES à plein temps, qui intègrent l'acquisition d'une telle expérience dans leur cursus de formation, peuvent faire exception à cette règle. Les distributions par âge présentées à la section 3e et l'analyse des parcours de formation esquissée au chapitre 4 confirment cette situation. Comme les diverses filières de la FPS durent elles-mêmes au moins une année, il existe toujours un décalage entre l'acquisition d'un CFC et la conclusion d'une FPS.

D'où la question: Observe-t-on un lien entre l'évolution du nombre de CFC et celle du nombre étudié de titres du degré tertiaire (FPS+HES/HEP) en tenant compte de l'existence d'un décalage temporel entre les deux?

D'après l'estimation très fiable basée sur les effectifs d'élèves arrivant au terme de leur formation, le nombre de CFC en 3 et 4 ans décernés entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990 a évolué en forme de cloche symétrique. Parti de près de 47'000 en 1981, il a lentement augmenté à 57'000 jusqu'en 1988, pour ensuite revenir à 47'000 d'ici 1995 (note [d] du graphique G6). A partir de là a commencé une phase ascendante qui s'est poursuivie jusqu'en 2009 (60'000 CFC en 3 et 4 ans) malgré la tertiarisation de formations du domaine de la santé en 2008.

²¹ «Les personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure sur le marché du travail» (voir bibliographie), basée sur l'Enquête suisse sur la population active (ESPA).

Le nombre étudié de titres du degré tertiaire n'ayant pas cessé de croître depuis 30 ans, le recul du nombre de CFC au début des années 1990 n'a pas provoqué de repli parmi les titres subséquents. Le reflux enregistré dans la FPS au début des années 2000 est entièrement expliqué par le transfert de certaines formations vers les HES et les HEP.

Diverses hypothèses peuvent être avancées pour essayer de comprendre l'absence de baisse au degré tertiaire:

- une qualité insuffisante des estimations: cette objection n'est pas valable dans la mesure où d'une part le recul du nombre de CFC, qui découle lui-même d'une contraction de la population âgée de 20 ans, ne fait pas de doute et où d'autre part c'est dès 1994, donc parmi les observations (et non parmi les estimations) du nombre étudié de titres du degré tertiaire que l'on cherche un éventuel mouvement de baisse;
- des lacunes dans les relevés: cet argument postule que certaines formations n'auraient pas été intégralement relevées les premières années, si bien que l'apparente croissance du nombre de titres de la FPS reflèterait une meilleure complétude des données plutôt qu'une vraie hausse; il ne peut pas être complètement écarté pour le relevé des étudiants qui a servi à estimer le nombre de titres non réglementés (NR) de 1981 à 1993; en revanche les titres relevés à partir de 1994, qui sont en cause dans le cas présent, ne montrent aucun indice d'un tel problème;
- l'échelonnement des délais de transition: l'idée est ici que le temps qui s'écoule entre l'obtention d'un CFC et celle d'un titre du degré tertiaire est trop variable d'un étudiant à l'autre pour qu'une baisse du nombre de CFC se reflète clairement sur le nombre de titres du degré tertiaire; au vu des distributions par âge, qui sont compactes pour les CFC, mais dispersées pour la

FPS et les HES/HEP (voir section 3e), cet étalement est avéré et il pourrait contribuer à expliquer le ralentissement de 1994 à 1999 du rythme de croissance observé dans les ES et estimé dans l'ensemble de la FPS; il est néanmoins insuffisant pour comprendre toute la dynamique du degré tertiaire;

- la propension croissante de la population à acquérir un titre du degré tertiaire, celui-ci offrant une palette de formations toujours plus étoffée: c'est une tendance globale du système de formation assez forte pour masquer une éventuelle relation entre CFC et titres subséquents.

Ce dernier argument est aussi valable si l'on compare la croissance du nombre étudié de titres du degré tertiaire avec l'évolution d'une population dont la structure par sexe et par âge est calquée sur celle des titres de la FPS (voir sections 3a et 3e), construite à cette fin. Nette-ment croissante de 1981 (94'000 personnes) à 1992 (111'000), cette population a ensuite baissé jusqu'en 1999 (102'000, note [e] du graphique G6) pour se stabiliser dès lors (on observe dernièrement une augmentation minime à 105'000 personnes en 2009).

Comme avec les CFC, le repli de cette population durant les années 1990 ne s'est donc pas répercuté sur le nombre étudié de titres, ce qui montre que la dynamique démographique n'est pas le principal facteur explicatif de l'évolution du degré tertiaire. Elle pourrait néanmoins avoir contribué au ralentissement entre 1994 et 1999 de la croissance de la FPS, particulièrement de celle des ES.

Seconde conclusion: Dans la société suisse des dernières décennies, il existe une dynamique qui pousse une proportion croissante de personnes à acquérir un titre du degré tertiaire; cette tendance domine les éventuels effets contextuels liés au nombre de titres précurseurs (CFC) et à la taille de la population concernée.

3 Composition des titres de la formation professionnelle supérieure

Ce chapitre traite de la distribution des titres de la formation professionnelle supérieure (FPS) par rapport à un certain nombre de dimensions qui sont soit directement tirées du relevé des titres, comme le sexe, le domaine, la région et l'âge pour les brevets et les diplômes fédéraux (BF et DF), soit déduites du relevé des étudiants par un processus d'imputation, comme la nationalité et l'âge pour les autres types de titres. Les analyses sont présentées pour l'ensemble de la FPS et pour chaque type de titre selon la classification décrite à la section 2a. La situation de la FPS est systématiquement comparée à celle des CFC en 3 et 4 ans, qui constituent la principale voie d'accès au degré tertiaire B.

3a Répartition des titres par sexe

Le graphique G7 illustre l'évolution de 1994 à 2009 par intervalles de 5 ans de la proportion de femmes ayant obtenu un CFC ou un titre de la FPS. Toutes les données

proviennent des relevés des titres. Les chiffres des années 1994 à 2009 pour la FPS figurent dans le tableau T1 (annexe A4).

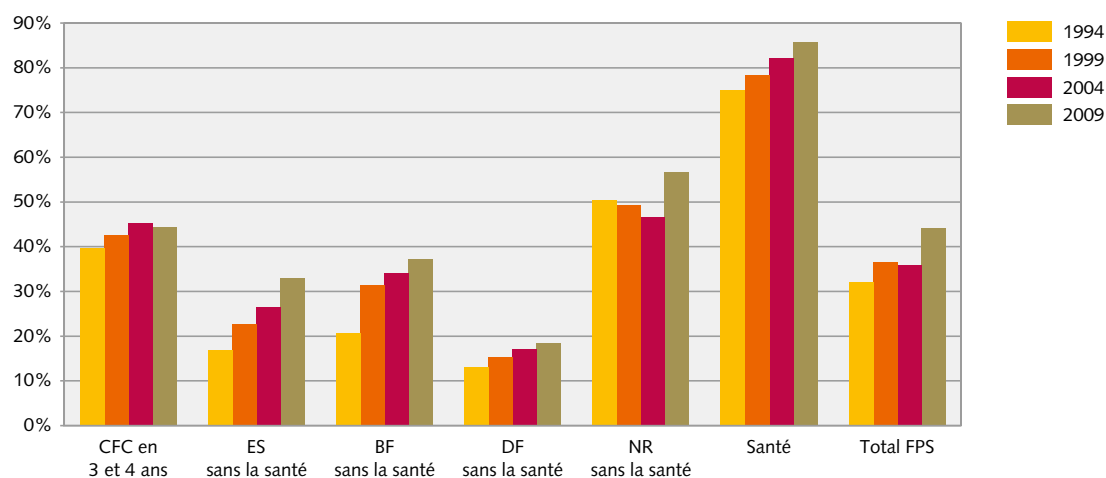
Depuis une quinzaine d'années, la participation féminine à la FPS est clairement en hausse. Alors qu'en 1994 un titre sur trois (32 %) était décerné à une femme, en 2009 cette proportion s'est rapprochée d'un titre sur deux (44 %), atteignant le niveau mesuré depuis 2003 pour les CFC en 3 et 4 ans²².

Cette progression concerne tous les types de titres de la FPS:

- écoles supérieures (ES) sans la santé: la proportion de femmes y a triplé en deux décennies, passant de 11 % en 1987 à 33 % en 2009, soit en moyenne +1 point de pourcent/an; cette élévation a cependant été moins régulière que ce que laisse supposer le graphique G7, basé sur un rythme quinquennal; un palier a nettement été franchi en l'an 2000 quand certaines ES ont été transformées en HES (voir section 2c), de

**CFC et titres de la formation professionnelle supérieure (FPS):
Proportion de femmes**

G 7



© Office fédéral de la statistique (OFS)

²² 55 % pour les CFC en 3 ans et 13 % pour ceux en 4 ans (21 % avant le transfert d'une série de formations en santé vers la FPS).

nombreuses formations des domaines techniques, où les femmes sont traditionnellement fortement minoritaires, ayant alors passé du degré tertiaire B au degré tertiaire A; par contre, la progression a été plus faible depuis lors (en moyenne +0,5 point/an);

- brevets fédéraux (BF) sans la santé: après avoir fluctué entre 20% et 30% dans les années 1980, depuis 1994 la proportion de femmes y a crû au même rythme que dans les ES (en moyenne +1 point/an), mais à un niveau légèrement supérieur (37% en 2009); le graphique G7 reflète bien que la hausse a été plus marquée avant l'an 2000 et qu'elle s'est ralentie depuis;
- diplômes fédéraux (DF) sans la santé: depuis plus de 20 ans, c'est le type avec les taux de participation féminine les plus bas (18% en 2009) et la progression la plus faible (en moyenne +0,4 point/an);
- titres non réglementés (NR) au niveau fédéral sans la santé: traditionnellement élevée (proche de 50%), mais légèrement déclinante entre 1994 et 2003, la proportion de femmes s'y est de nouveau accrue ces 5 dernières années (57% en 2009);

- domaine de la santé (SA): non seulement les femmes y dominent largement (86% en 2009), mais encore leurs poids y est en augmentation depuis 15 ans (en moyenne +0,7 point/an).

Comme l'illustre ce cas, la part des femmes dépend fortement de la distribution par domaine des titres délivrés (voir section 3c). Les changements structurels des dernières années ont donc clairement modifié la participation féminine dans l'ensemble du degré tertiaire B. Outre le palier de l'an 2000 déjà cité lié à la transformation de certaines ES en HES, la part des femmes a notamment fortement augmenté en 2008 quand certaines formations du domaine de la santé ont été intégrées au degré tertiaire B²³.

La composition de la FPS en termes de types de titres joue également un rôle. Ainsi la baisse de la participation féminine entre 2001 et 2004 est aussi liée à la diminution du poids des titres NR (où les femmes étaient proches de la parité) au profit des BF (où l'on trouvait environ une femme pour deux hommes).

²³ Cette année-là la participation féminine globale a gagné 5 points (passant de 40% à 45%), le poids des titres SA ayant crû de 10 points (de 4% à 14%).

3b Répartition des titres par nationalité

La nationalité n'est pas une variable du relevé des titres, mais les proportions de Suisses et d'étrangers peuvent être estimées comme suit d'après la statistique des étudiants:

- on identifie les personnes qui parviennent au terme de leur formation selon le cursus standard²⁴ sur la base de l'année de programme qu'elles fréquentent et de leur modalité d'assistance (à plein temps ou en cours d'emploi);
- la répartition par nationalité de ces étudiants est appliquée aux titres décernés, ce qui revient à supposer que les taux de réussite aux examens des Suisses et des étrangers sont égaux.

Le lien entre étudiants en fin de formation et titres est difficile à établir, car les deux statistiques ne comportent pas d'identificateur individuel qui permettrait de les coupler précisément et car les séries obtenues n'ont pas toujours évolué en étroite relation. D'une part la durée des cursus effectifs ne correspond pas forcément aux standards attendus (voir chapitre 4), d'autre part les relevés ne s'appuient pas sur les mêmes bases (voir annexe 2). Par ailleurs le procédé utilisé n'est pas applicable séparément aux hommes et aux femmes, les caractéristiques du relevé des étudiants ne permettant pas d'y combiner la nationalité et le sexe.

Les estimations obtenues sont donc entachées d'incertitudes qui sont d'autant plus grandes que les facteurs de corrélation entre étudiants et titres sont bas. Au degré secondaire II les données sont d'excellente qualité et les séries évoluent conjointement²⁵, si bien que la répartition par nationalité trouvée pour les CFC en 3 et 4 ans est très fiable. Les résultats pour les écoles supérieures (ES) sont de valeur intermédiaire, tandis que ceux pour le reste de la FPS sont trop approximatifs pour pouvoir être interprétés individuellement.

Il est néanmoins possible de comparer des moyennes pluriannuelles estimées pour le degré secondaire II et l'ensemble du degré tertiaire B:

Titres	1995–1999	2000–2004	2005–2009
CFC en 3 et 4 ans	16%	15%	15%
Total FPS	11%	12%	14%

Sous réserve des incertitudes mentionnées, la participation des étrangers à la FPS semble être en légère hausse depuis une quinzaine d'années. D'après les résultats obtenus, si dans les années 1990 quelque 11 % des titres étaient décernés à des personnes ne possédant pas la nationalité suisse, cette proportion a progressivement atteint 14 % ces dernières années, proche des 15 % estimés depuis 15 ans pour les CFC en 3 et 4 ans. Il semble aussi que les Suisses sont proportionnellement plus présents dans les ES, mais moins dans les formations NR.

Il est cependant délicat de tirer des conclusions de ces chiffres, car les données ne fournissent pas certaines informations essentielles sur cette population étrangère:

- quelle part a elle obtenu son titre du degré secondaire II en Suisse et quelle part à l'étranger?
- quelle est la proportion des étrangers ayant obtenu leur titre du degré secondaire II en Suisse qui ont été naturalisés avant d'obtenir leur titre du degré tertiaire?

En particulier les délais de transition parfois très longs entre le CFC et un titre de la FPS (voir section 3e) font qu'il n'est pas possible d'étudier sérieusement la participation des étrangers au degré tertiaire B par rapport au degré secondaire II sur la base de ces sources de données. Il faudrait pour cela recourir aux enquêtes suisses sur la population active (ESPA); une telle analyse a été réalisée dans le cadre des scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2010–2060²⁶.

²⁴ Cursus dont les durées correspondent aux standards (qui constituent des minima) spécifiés à la section 2a et à l'annexe A2.2.

²⁵ Le facteur de corrélation entre 1995 et 2009 s'élève à 0,99.

²⁶ Voir bibliographie, section 5.3.3 pages 40–43 de la publication citée.

3c Répartition des titres par domaine de formation

La Classification internationale type de l'éducation (CITE 1997) permet de répartir les étudiants et les titres de la formation professionnelle initiale (FPI) et supérieure (FPS) en 22 domaines de formation désignés par des codes à 2 chiffres:

- le tableau T1 (annexe A4) présente le nombre de titres de la FPS de 1994 à 2009 pour les 11 domaines avec les effectifs les plus importants et la somme des 11 domaines restants regroupés dans la catégorie «autres domaines» (voir annexe A3);
- le graphique G8 illustre l'évolution de 1995 à 2009 du nombre de CFC et de titres de la FPS pour 5 groupes de domaines, appelés par analogie eux aussi «domaines».

Toutes les données proviennent des relevés des titres.

Enseignement et éducation (CITE 14)

Depuis l'an 2000, le nombre de titres de la FPS décernés annuellement dans l'enseignement a été quasiment divisé par deux. Alors qu'à la fin des années 1990 quelque 3400 titres étaient délivrés annuellement, dix ans après leur nombre est tombé à 1800. Sont compris dans cette baisse les 1000 titres autrefois décernés dans les professions de l'enseignement (PE), qui ont été transférés vers les hautes écoles pédagogiques (HEP, voir

section 2d). Y sont inclus en outre des titres non réglementés (NR) au niveau fédéral (exemple: formateur d'adultes), dont le nombre a chuté de 2000 il y a dix ans à 500 en 2009. En contrepartie ont été introduits durant cette période des brevets fédéraux (BF) de formateur, dont le nombre a atteint 700 en 2009. Enfin les écoles supérieures (ES) ont octroyé entre 200 et 500 titres par année, principalement des diplômes d'éducateur social.

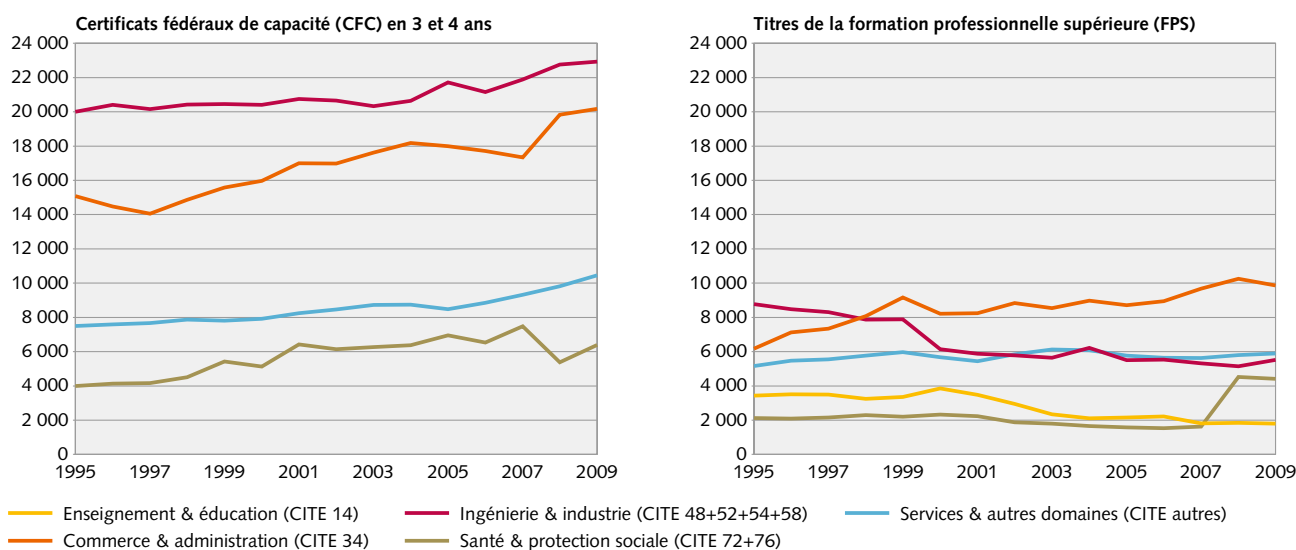
En 2009 le domaine de l'enseignement a représenté 7% de tous les titres de la FPS, pourcentage qui est en baisse. En mettant de côté la santé dont les réformes rendent difficilement lisibles les évolutions mesurées pour chaque type de titres, 12% des titres NR, 7% des BF et 10% des diplômes des ES relèvent actuellement du domaine de l'enseignement, le premier pourcentage étant en baisse, les deux autres en hausse. Il n'y a pratiquement pas de diplômes fédéraux (DF) et d'ailleurs pas du tout de CFC dans ce domaine.

Commerce et administration (CITE 34)

Dans la FPI, le domaine commercial est le second en importance numérique, fournissant depuis 1995 environ un tiers des CFC en 3 et 4 ans. Parmi les titres de la FPS, il occupe la première place depuis une dizaine d'années et sa position dominante s'est accentuée au cours du temps, sa part passant de 24% il y a 15 ans à 36% en 2009. Elle a même atteint 40% en 2007, avant qu'une série de formations du domaine de la santé ne soient classées au degré tertiaire B.

CFC et titres de la formation professionnelle supérieure (FPS): Evolution par domaine de formation

G 8



© Office fédéral de la statistique (OFS)

En chiffres absolus, alors que le nombre de CFC en 3 et 4 ans décernés annuellement dans le domaine commercial a crû de 15'000 à 20'000 entre 1995 et 2009, il a progressé de 6000 à 10'000 pour l'ensemble de la FPS. Le nombre de BF a doublé de 3000 à 6000, celui de DF a fluctuant entre 1200 et 1800. Le nombre de diplômes des ES a graduellement atteint 1000 en 1995, puis 1500 en 1999. Il est redescendu à 500 en 2001 avec la transformation de certaines ES en HES, pour repartir ensuite à la hausse; il s'est élevé à 1300 en 2009. La croissance des titres NR a été moins forte, de 900 en 1995 à 1200 en 2009.

En mettant de côté la santé dont les réformes rendent difficilement lisibles les évolutions mesurées pour chaque type de titres, la moitié des BF et des DF, ainsi que le quart des diplômes des ES et des titres NR relèvent actuellement du domaine commercial, les deux premiers pourcentages étant stables, les deux autres en hausse.

Ingénierie et industrie (CITE 48+52+54+58)

Dans la FPI, le domaine technique occupe traditionnellement le premier rang en termes numériques, même si sa part dans le nombre total de CFC en 3 et 4 ans décernés chaque année a baissé de 43% en 1995 à 38% en 2009. Parmi les titres de la FPS, il a par contre perdu la première place il y a une dizaine d'années, ses effectifs ayant en particulier chuté suite à la transformation de certaines ES en HES. Alors qu'il fournissait le tiers des titres de la FPS en 1995, son poids n'atteint plus qu'un cinquième aujourd'hui.

En chiffres absolus, alors que le nombre de CFC en 3 et 4 ans décernés annuellement dans le domaine technique a crû de 20'000 à 23'000 entre 1995 et 2009, il s'est réduit de 9000 à 5500 pour l'ensemble de la FPS. Lorsqu'à partir de l'an 2000 les premières cohortes d'étudiants ont obtenu des diplômes des HES, ceux délivrés par les ES sont tombés de 4000 à un peu moins de 2000, effectif qui s'est maintenu depuis lors. Situé entre 2200 et 2500, le nombre de BF est stable depuis 15 ans. Durant cette période, le nombre de DF a baissé de 1200 à 700 et celui de titres NR de 1100 à 600.

En mettant de côté la santé dont les réformes rendent difficilement lisibles les évolutions mesurées pour chaque type de titres, 40% des diplômes des ES, 20% des BF, 25% des DF et 12% des titres NR relèvent actuellement du domaine technique, les trois premiers pourcentages étant en baisse, le dernier étant stable.

Santé et protection sociale (CITE 72+76)

Les remaniements successifs qui ont bouleversé le domaine de la santé ont été évoqués dans les sections 2a, 2b et 2e. Etant donné que certaines formations ont changé de type au cours de la période analysée, nous ne commentons que les évolutions observées pour le degré secondaire II (CFC) et l'ensemble de la FPS. Rappelons que par souci de cohérence avec la statistique des élèves du degré secondaire II, les titres d'une série de formations récemment tertiaisées ont été comptabilisés comme CFC jusqu'en 2007 et transférés au degré tertiaire B dès 2008.

De 1995 à 2007, le nombre de CFC en 3 et 4 ans décernés annuellement dans le domaine santé-social a progressivement augmenté de 4000 à 7500. En 2008 il a baissé de 2000 unités dans le cadre de la tertiarisation susmentionnée et en 2009 il en a regagné 1000 grâce à la titularisation de la première volée d'assistants socio-éducatifs (ASE), une nouvelle FPI du domaine social issue des réformes liées à la Loi sur la formation professionnelle (LFPr) de fin 2002. Ce faisant, le poids du domaine santé-social a d'abord augmenté de 9% à 13% entre 1995 et 2007, puis il est retombé à 9% en 2008 et s'est finalement établi à 11% en 2009.

Du côté de la FPS, le nombre de titres décernés annuellement dans le domaine santé-social s'est légèrement replié entre le milieu des années 1990 (un peu plus de 2000 titres) et le milieu des années 2000 (un peu moins de 2000 titres), puis en 2008 il s'est hissé à 4500 suite à la tertiarisation déjà évoquée. En termes relatifs, le poids du domaine santé-social a fléchi de 8% à 7% entre 1995 et 2007, puis il s'est haussé à 16% en 2008 et 2009.

Services et autres domaines (CITE autres)

A part l'agriculture, les arts et une série de rubriques numériquement plus marginales, ce sont surtout les «services aux particuliers» (hôtellerie, tourisme, etc., voir annexe A3) qui constituent le domaine «autres». Parmi les CFC en 3 et 4 ans son poids est stable à environ 16%; dans la FPS il se situe entre 20% et 25%, étant depuis quelques années supérieur à celui du domaine technique.

En chiffres absolus, le nombre de CFC en 3 et 4 ans décernés annuellement dans le domaine «autres» a crû de 7500 à 10'500 entre 1995 et 2009, tandis qu'entre 5000 et 6000 titres ont été délivrés dans l'ensemble de la FPS. Ce nombre comprend de 700 à 1200 diplômes des ES (effectif en hausse, mais dont une partie a été transféré vers les HES en l'an 2000), de 700 à 2900 BF (contingent fortement croissant), 400 à 600 DF (en baisse) et 1500 à 3000 titres NR (en recul rapide depuis l'an 2000).

En mettant de côté la santé dont les réformes rendent difficilement lisibles les évolutions mesurées pour chaque type de titres, un diplôme des ES sur 5, un BF sur 4, un DF sur 6 et un titre NR sur 3 relèvent actuellement du domaine «autres», toutes ces proportions étant à peu près stables depuis quelques années.

Ensemble de la FPS et proportion de femmes par domaine

Globalement on constate donc un certain glissement du poids des divers domaines entre la FPI et la FPS, la différence la plus notable étant que le domaine technique, qui occupe le premier rang parmi les CFC en 3 et 4 ans, est beaucoup moins présent au degré tertiaire B depuis qu'une série d'ES sont devenues des HES (même si avec 40% des titres il reste prépondérant parmi les ES restantes). Par conséquent depuis l'an 2000 c'est le domaine commercial qui joue le premier rôle dans l'ensemble de la FPS par le biais de sa forte domination parmi les BF et les DF (plus de 50% des titres).

Notons enfin que la participation féminine est très contrastée d'un domaine à l'autre et qu'un changement des poids respectifs des divers domaines a donc toujours pour corollaire un changement de la proportion de femmes. Pour les années 1995–2009 (dès 2000 pour les HES, dès 2003 pour les HEP), on observe les fourchettes de variation et les évolutions comparées suivantes:

Domaine	CFC	FPS	HES/HEP
Enseignement	– (pas de CFC)	60%–75% (en légère baisse)	76%–83% (en légère baisse)
Commerce	62%–65% (stable)	30%–48% (en hausse)	31%–40% (en légère hausse)
Technique	10%–12% (stable)	5%–7% (stable)	5%–10% (en légère hausse)
Santé-social	86%–90% (en légère hausse)	74%–86% (en légère hausse)	65%–80% (en légère hausse)
Autres	49%–56% (en légère hausse)	36%–44% (en légère baisse)	43%–54% (en légère hausse)
Total	40%–45% (stable)	32%–45% (en hausse)	23%–52% (en hausse)

3d Répartition des titres par grande région

Le graphique G9 illustre la répartition en 2009 du nombre de CFC et de titres de la FPS entre les 7 grandes régions de Suisse (voir annexe A3). Pour les CFC obtenus au terme d'une formation duale, la région se réfère à l'entreprise où se déroule l'apprentissage; pour les brevets et les diplômes fédéraux (BF et DF), au domicile du titulaire; pour les autres titres, à l'institution de formation. Toutes les données proviennent des relevés des titres. Les chiffres absolus des années 1994 à 2009 pour la FPS figurent dans le tableau T1 (annexe A4).

Bien qu'il existe une certaine marge d'imprécision due au fait que les lieux relevés ne sont pas définis de la même manière pour tous les types de titres, on peut formuler les observations suivantes:

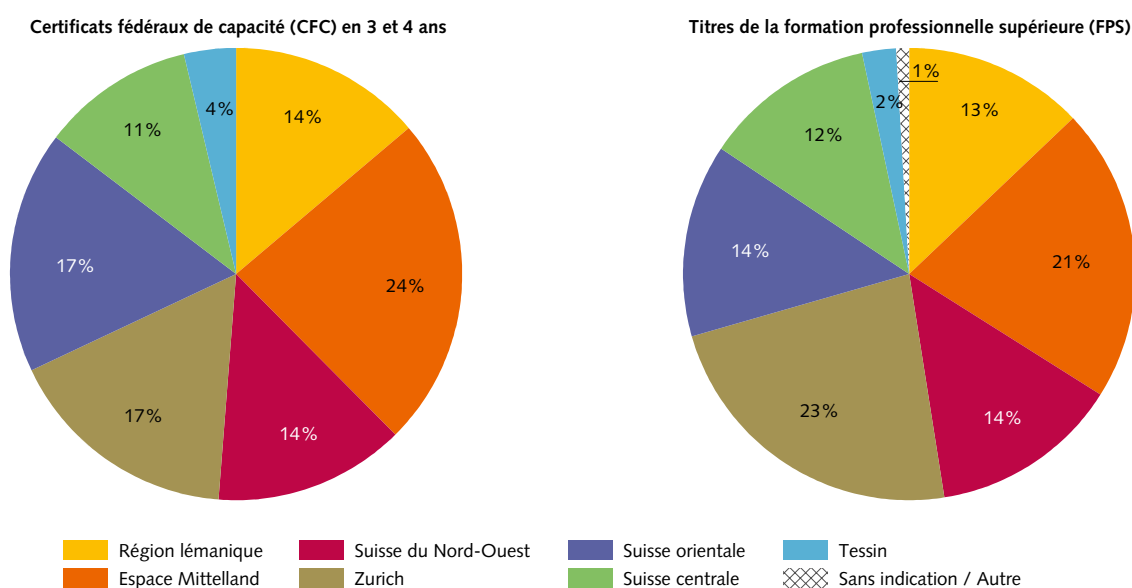
- dans l'ensemble, en 2009 la répartition régionale des titres de la FPS se rapproche de celle des CFC en 3 et 4 ans, sauf que la région zurichoise a davantage de poids parmi les titres de la FPS au contraire de la majorité des autres grandes régions;
- le poids important de la région zurichoise au degré tertiaire B en 2009 (23 % des titres de la FPS contre 17 % des CFC en 3 et 4 ans) pourrait être le reflet d'une offre de formation plus dense que la moyenne nationale; tous les types de titres y sont fortement

représentés, ceux où la région se réfère au lieu de l'institution de formation (ES 26 %, NR 28 %, SA 24 %) comme ceux où la région se réfère au domicile des titulaires (BF 20 %, DF 24 %)²⁷;

- les poids respectifs des diverses grandes régions n'ont que peu varié entre 1995 et 2009: parmi les CFC en 3 et 4 ans, les évolutions enregistrées sont inférieures au point de pourcentage, sauf dans l'Espace Mittelland (-1,4 point), à Zurich (+1,0 point) et en Suisse orientale (+2,1 points); il en va de même dans la FPS, sauf dans la Région lémanique (-1,8 point), dans l'Espace Mittelland (+1,1 point) et en Suisse orientale (+2,4 points).
- la baisse relative de la Région lémanique est due d'une part à la transformation d'ES en HES, qui a spécialement concerné la Suisse romande, d'autre part au fait que la hausse liée à la tertiarisation de formations du domaine de la santé n'y a pas eu lieu au degré tertiaire B (FPS), mais au degré tertiaire A (HES);
- en général le poids des grandes régions est assez semblable pour tous les types de titre de la FPS, sauf dans la Région lémanique (13 % du total en 2009), qui est beaucoup plus fortement représentée dans les titres NR (29 %), mais beaucoup moins dans la santé (5 %, voir explication ci-dessus).

CFC et titres de la formation professionnelle supérieure (FPS): Répartition par grande région en 2009

G 9



© Office fédéral de la statistique (OFS)

²⁷ Au niveau de la population âgée de 22 à 47 ans (centiles P5 et P95 pour l'ensemble des titres de la FPS, voir section 2e), le poids de la région zurichoise était de 19 % en 2009.

3e Répartition des titres par âge

L'âge auquel les individus acquièrent un titre de la formation professionnelle supérieure (FPS) est une variable cruciale pour comprendre comment le degré tertiaire B s'articule avec les autres composantes du système suisse de formation. En l'absence d'un identificateur des personnes qui permette de retracer les parcours de formation des nouveaux titulaires, il faut recourir à leur distribution par âge pour chercher des réponses à des **questions** comme:

- quelles sont les caractéristiques des flux de personnes qui se dirigent vers la FPS après le degré secondaire II?
- combien d'années s'écoulent entre l'obtention d'un titre précurseur (en général un CFC en 3 ou 4 ans) et l'acquisition d'un diplôme de la FPS?
- quel est le taux net de diplômes de la FPS?²⁸

Selon le type de titre considéré, l'âge des nouveaux titulaires est inclus dans le relevé des titres ou il faut recourir à la statistique des étudiants pour l'estimer:

- brevets fédéraux (BF) et diplômes fédéraux (DF): depuis 1981 l'année de naissance est relevée avec ces titres; jusqu'en 2002 elle est manquante pour en moyenne 2% des BF et 13% des DF; en supposant que les titulaires dont l'année de naissance est inconnue se répartissent de manière similaire aux autres, ils peuvent être ignorés pour calculer les distributions par âge; selon la même hypothèse, pour estimer les taux nets de diplômes (voir section 3f), leur âge est défini au prorata de la distribution des titulaires dont l'âge est connu;
- autres types de titres: l'année de naissance n'étant pas relevée avec ces titres, l'âge des titulaires doit être estimé d'après celui des étudiants arrivant au terme de leur formation; le procédé est le même que celui utilisé pour déterminer la nationalité des titulaires (voir section 3b), sauf qu'ici il peut être appliqué séparément aux hommes et aux femmes; à nouveau, les correspondances entre étudiants et titres sont très bonnes pour les CFC en 3 et 4 ans, intermédiaires pour les écoles supérieures (ES) et plus approximatives pour les titres non réglementés (NR) et les formations en santé (SA); la qualité des résultats obtenus est néanmoins suffisante pour cette analyse.

Etant donné l'importance et la richesse de cette dimension, deux graphiques illustrent la répartition des titres par âge:

- le graphique G10 présente l'évolution de 1994 à 2009 par intervalles de 5 ans de l'âge moyen et de l'âge médian des personnes ayant obtenu un CFC en 3 ou 4 ans ou un titre de la FPS;
- le graphique G11 présente les distributions des centiles P5, P25, P50 (âge médian), P75 et P95 en 2009 pour les CFC en 3 ou 4 ans, les titres de la FPS et ceux des hautes écoles spécialisées et pédagogiques (diplômes ou bachelors des HES/HEP).

Les valeurs estimées des âges moyens et des centiles susdits des années 1994 à 2009 pour la FPS figurent dans le tableau T1 (annexe A4).

Age moyen

L'âge moyen estimé pour l'ensemble des CFC en 3 et 4 ans délivrés en 2009 s'est établi à 20,6 ans. Depuis 1995, hormis une faible baisse (– 0,2 ans) en 2008 suite au transfert d'une dizaine de formations en santé vers la FPS (voir section 2a), épisode qui s'est traduit par une importante réduction de l'âge moyen des femmes ayant suivi une formation en 4 ans, il a été extrêmement stable:

- 20,4 ans pour les CFC en 3 ans (qui ont constitué 70% du total jusqu'en 2007, 74% depuis), qu'ils aient été obtenus par des hommes ou des femmes;
- 21,0 ans pour les CFC en 4 ans obtenus par des hommes (25% des effectifs jusqu'en 2007, 23% depuis);
- 22,7 ans pour les CFC en 4 ans obtenus par des femmes jusqu'en 2007 (5% des effectifs), 21,5 ans depuis (3% des effectifs).

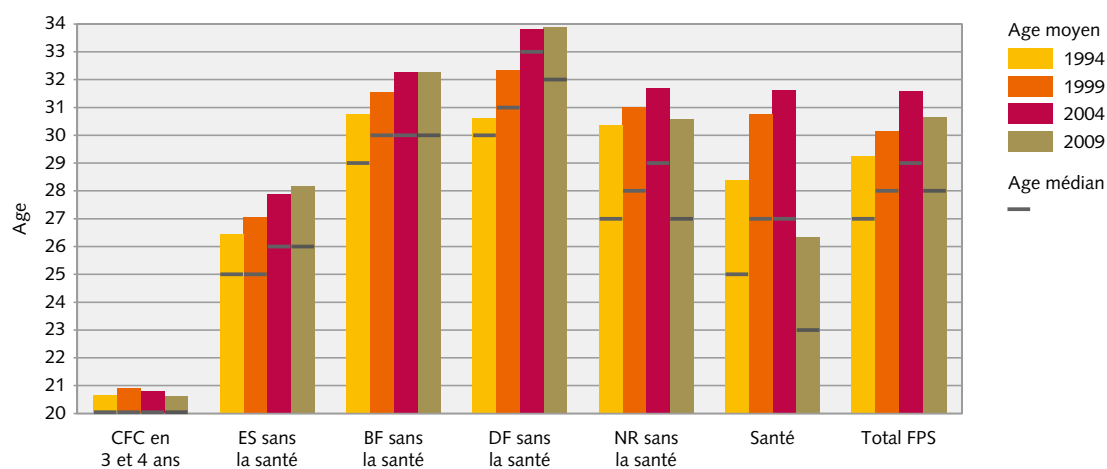
L'âge moyen estimé pour tous les types de titres du degré tertiaire B est nettement plus élevé et il a davantage varié au cours du temps. D'une part les personnes qui ont obtenu un titre de la FPS en 2009 ont en moyenne 8 ans de plus que celles qui ont obtenu un CFC en 3 ou 4 ans; d'autre part cette moyenne a augmenté de 2,5 ans entre 1994 et 2007, avant de reculer d'un an en 2008 suite à la tertiarisation d'une dizaine de formations du domaine de la santé²⁹.

²⁸ Cette question est traitée à la section 3f.

²⁹ Les titulaires de ces formations en santé sont d'une part plus âgés que la moyenne des titulaires d'un CFC en 3 ou 4 ans (leur présence jusqu'en 2007 y a haussé l'âge moyen), d'autre part plus jeunes que la moyenne des titulaires de la FPS (leur inclusion en 2008 y a fait baisser l'âge moyen).

**CFC et titres de la formation professionnelle supérieure (FPS):
Age moyen et âge médian (estimation)**

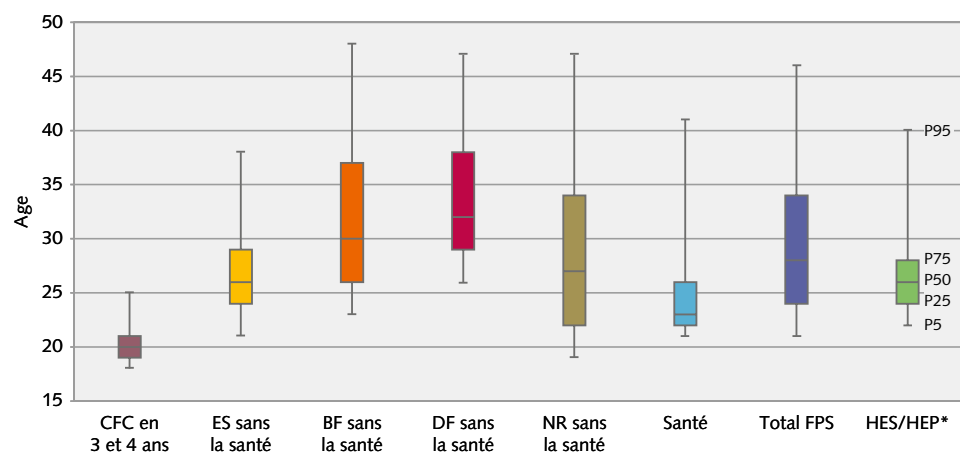
G 10



© Office fédéral de la statistique (OFS)

**CFC, titres de la formation professionnelle supérieure et des HES/HEP:
Centiles de la distribution par âge en 2009 (estimation)**

G 11



* premier titre (diplôme ou bachelor)

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Voici comment l'âge moyen a évolué pour chaque type de titre:

- écoles supérieures (ES) sans la santé: en 2009 il s'est établi à 28,2 ans pour les deux sexes; pour les hommes il a régulièrement augmenté de 25,3 ans en 1981 à 27,1 ans en 1999; il a gagné une année supplémentaire en 2000 avec le transfert de certains titres vers les HES³⁰ et n'a plus varié depuis; l'âge moyen des femmes a évolué parallèlement à celui des hommes jusqu'en 1999 tout en étant plus élevé d'une demi-année, puis il est redescendu vers 27 ans entre 2000 et 2006, pour finalement regagner une année récemment;
- brevets fédéraux (BF) sans la santé: en 2009 il s'est établi à 32,3 ans (32,0 pour les hommes et 32,7 pour les femmes); pour les deux sexes il a grimpé de 29 ans en 1987 au niveau actuel en l'an 2000 et n'a plus guère varié depuis;
- diplômes fédéraux (DF) sans la santé: en 2009 il s'est établi à 33,9 ans (sans différence significative entre les deux sexes); jusqu'au milieu des années 1990 il s'est comporté comme l'âge moyen des BF, mais il a augmenté davantage au cours de la dernière douzaine d'années;
- titres non réglementés (NR) sans la santé: en 2009 il s'est établi à 30,6 ans (sans différence entre les deux sexes); situé en 30 et 31,7 ans depuis 1994, il est essentiellement stable;
- formations en santé (SA): en 2009 il s'est établi à 26,3 ans (29,4 pour les hommes, fortement minoritaires, et 25,8 pour les femmes, largement majoritaires); de 1994 à 2007 il a crû de 28 à 33 ans (avec un écart d'un an entre les sexes), puis il est tombé à la valeur actuelle lorsqu'une dizaine de titres auparavant classés comme CFC ont été transférés au degré tertiaire B;
- ensemble de la formation professionnelle supérieure (FPS): en 2009 il s'est établi à 30,6 ans (31,2 pour les hommes et 29,9 pour les femmes); en hausse de 29,5 ans à 31,5 ans entre 1994 et 2001, il est resté stable jusqu'en 2007 avec les mêmes valeurs pour les deux sexes; les niveaux actuels résultent de la tertiarisation de formations en santé intervenue en 2008.

³⁰ Les diplômés des ES transférées au degré tertiaire A étaient en moyenne plus jeunes que ceux des ES restées au degré tertiaire B, où les études duraient en théorie un an de moins; ceci s'explique en partie par le fait que 85% des étudiants étaient inscrits à plein temps dans les ES transférées au degré tertiaire A, alors que plus de la moitié des inscrits étudient en cours d'emploi dans les ES restées au degré tertiaire B, ce qui y allonge la durée des études.

Distribution par âge (âge médian et autres centiles caractéristiques)

Pour illustrer la dispersion des distributions par âge des titulaires de la FPS, nous recourons à un diagramme de type «boîte à moustaches» basé sur les centiles P5, P25, P50, P75 et P95³¹. On y retrouve en particulier l'âge médian (P50), aussi inclus dans le graphique précédent.

La distribution par âge estimée pour les CFC en 3 et 4 ans est compacte et stable. La médiane (20 ans) est proche de la moyenne et n'a pas varié en 15 ans, pas plus que les centiles P25 et P75, dont l'écart est de 2 ans seulement (19 et 21 ans). 7 ans séparent les centiles P5 et P95 (18 et 25 ans). L'asymétrie de la distribution s'exprime par le fait que ce dernier est plus éloigné de la médiane; en effet aucun CFC n'est décerné avant 17 ans, alors que certains nouveaux titulaires ont jusqu'à 60 ans. Ceux de plus de 30 ans sont cependant une toute petite minorité (2%, dont 1% ont au-delà de 35 ans). La dispersion est un petit peu plus grande pour les femmes que pour les hommes.

La distribution par âge estimée pour tous les types de titres du degré tertiaire B est beaucoup plus étalée et elle a varié au cours du temps. Dans l'ensemble l'âge médian est inférieur de 2 à 3 ans à l'âge moyen à cause de la forte proportion de personnes qui acquièrent tardivement un titre de la FPS. Autre conséquence de cette situation: si en 2009 l'âge médian des nouveaux titulaires de la FPS était supérieur de 8 ans à celui des nouveaux titulaires d'un CFC en 3 ou 4 ans, plus de 20 ans séparaient les centiles P95 des deux distributions. En effet pas moins de 25% des titres de la FPS sont décernées après 35 ans (dont 15% après 40 ans).

Voici comment se présente la distribution par âge pour chaque type de titre:

- écoles supérieures (ES) sans la santé: en 2009 médiane à 26 ans, 5 ans d'écart entre P25 et P75 (24 et 29 ans), 17 ans d'écart entre P5 et P95 (21 et 38 ans); dans le contexte de la FPS, les titulaires des ES sont comparativement jeunes et d'âges similaires, même si c'était davantage le cas avant l'an 2000, quand les ES entre-temps devenues des HES faisaient partie de cette catégorie; 10% des titulaires des ES avaient plus de 35 ans en 2009, contre 3% en 1994;
- brevets fédéraux (BF) sans la santé: en 2009 médiane à 30 ans, 11 ans d'écart entre P25 et P75 (26 et

³¹ La moitié des titulaires est plus jeune que le centile P50 (âge médian), l'autre est plus âgée. La moitié des titulaires a un âge compris dans la barre large limitée par les centiles P25 et P75. Neuf titulaires sur dix ont un âge compris dans la barre fine limitée par les centiles P5 et P95.

37 ans), 25 ans d'écart entre P5 et P95 (23 et 48 ans); les titulaires de BF sont donc plus âgés et d'âges variés, caractéristiques qui se sont d'ailleurs renforcées au cours du temps; 30% des titulaires de BF avaient plus de 35 ans en 2009, contre 19% en 1994;

- diplômés fédéraux (DF) sans la santé: en 2009 médiane à 32 ans, 9 ans d'écart entre P25 et P75 (29 et 38 ans), 21 ans d'écart entre P5 et P95 (26 et 47 ans); les titulaires de DF sont donc encore un peu plus âgés, mais d'âges moins variés que les titulaires de BF; 35% des titulaires de DF avaient plus de 35 ans en 2009, contre 14% en 1994;
- titres non réglementés (NR) sans la santé: en 2009 médiane à 27 ans, 12 ans d'écart entre P25 et P75 (22 et 34 ans), 28 ans d'écart entre P5 et P95 (19 et 47 ans); ces titulaires se caractérisent par la très forte dispersion de leur distribution par âge, tout en ayant des âges moyen et médian proches de ceux de l'ensemble de la FPS; 27% des titulaires avaient plus de 35 ans en 2009, contre environ 20% en 1994³²;
- formations en santé (SA): en 2009 médiane à 23 ans, 4 ans d'écart entre P25 et P75 (22 et 26 ans), 20 ans d'écart entre P5 et P95 (21 et 41 ans); depuis 2008 et la tertiarisation d'une série de titres auparavant classés comme des CFC, ces titulaires sont dans l'ensemble les plus jeunes de la FPS; en fait ils forment une population hétérogène composée d'un sous-ensemble majoritaire de titulaires plutôt jeunes et d'âges similaires ayant acquis des titres récemment tertiariés et d'un groupe plus âgé et plus diversifié ayant acquis des titres classés dans la FPS depuis des années; 9% des titulaires avaient plus de 35 ans en 2009, contre plus de 30% avant 2008;
- ensemble de la formation professionnelle supérieure (FPS): en 2009 médiane à 28 ans, 10 ans d'écart entre P25 et P75 (24 et 34 ans), 25 ans d'écart entre P5 et P95 (21 et 46 ans); 23% des titulaires avaient plus de 35 ans en 2009, contre 14% en 1994.

A titre comparatif, les diplômés des HES et des HEP (premiers titres de niveau diplôme ou bachelor) ont une distribution par âge (observée et non estimée) très proche de celle des diplômés des ES; ils sont donc en général plus jeunes que les titulaires de BF et de DF et d'âges moins variés que les détenteurs de titres NR.

Conclusions

L'analyse de la répartition par âge des titres du degré tertiaire B fournit donc des éléments de réponse, forcément incomplets, aux interrogations formulées au début de cette section. Elle montre que l'articulation entre la formation professionnelle initiale (FPI) et la FPS est complexe. Les transitions immédiates de l'une à l'autre ne constituent qu'une petite minorité des parcours de formation. On n'en rencontre du reste guère parmi les BF et les DF. Ce n'est pas surprenant vu que l'acquisition d'une expérience professionnelle pluriannuelle est une exigence générale de la FPS et que seules les ES à plein temps intègrent cette composante dans leur cursus. La statistique des étudiants fournit davantage d'informations sur les transitions immédiates; elles sont analysées au chapitre 4.

En l'absence d'un identificateur des personnes ou d'informations sur les certificats d'accès (quand et où les titulaires de la FPS ont obtenu quel titre précurseur?), la distribution par âge des titres de la FPS fournit une première approximation des délais de transition entre les CFC en 3 et 4 ans, voie d'accès la plus courante au degré tertiaire B, et la FPS. Elle livre des fourchettes estimatives, tout en sachant que les parcours effectifs sont très variés et que chaque étape comprend des incertitudes: à quel âge le CFC a-t-il été acquis? combien de temps a duré la FPS? à quel âge le titre de la FPS a-t-il été obtenu?

D'après les centiles P25 et P75 et les durées d'études standard, on peut estimer qu'en 2009 une majorité de titulaires du degré tertiaire B a débuté sa FPS dans les délais suivants après son CFC:

Type de titres	Délai de transition	Durée d'études
Ecoles supérieures (ES) sans la santé	de 0 à 8 ans	2 à 3 ans
Brevets fédéraux (BF) sans la santé	de 3 à 17 ans	1 à 2 ans
Diplômes fédéraux (DF) sans la santé	de 5 à 16 ans	3 ans
Titres non réglementés (NR) sans la santé	de 0 à 14 ans	1 à 3 ans
Formations en santé (SA)	de 0 à 6 ans	1 à 3 ans

³² Cette dernière estimation est probablement sous-évaluée à cause d'anomalies dans les distributions par âge des titres NR avant l'an 2000.

3f Taux net de diplômes

Disposant d'une l'estimation de l'âge des titulaires (voir section 3e) de chaque type de titres de la formation professionnelle supérieure (FPS), il est possible de calculer des taux nets de diplômes³³, qui permettent de faire abstraction des variations liées à la démographie.

Pour déterminer le taux net de diplômes de l'ensemble de la FPS, il convient d'exclure les doubles comptages. Les plus fréquents sont constitués des diplômes fédéraux (DF) obligatoirement précédés d'un brevet fédéral (BF). En l'absence d'un identificateur des individus qui permettrait de détecter les personnes qui obtiennent un DF alors qu'elles possèdent déjà un BF et à défaut d'une table qui indiquerait quels DF font obligatoirement suite à un BF, on peut estimer le taux net de diplômes de l'ensemble de la FPS en ignorant la contribution des DF. On suppose par là que les DF déduits à tort parce qu'ils ne feraient pas suite à un BF sont compensés par d'autres doubles comptages non identifiés plus précisément.

Le graphique G12 illustre l'évolution de 1994 à 2009 des taux nets de diplômes par type de titres pour les hommes et les femmes. Les chiffres pour le total des deux sexes figurent dans le tableau T1 (annexe A4).

Les taux nets de diplômes des femmes sont inférieurs à ceux des hommes aussi bien pour l'ensemble du degré tertiaire B que pour la plupart des types de titres, excepté dans la santé (SA), où elles dominent fortement, et les

titres non réglementés (NR), où elles sont majoritaires depuis 2006. Les deux changements structurels majeurs des 15 dernières années ont cependant largement contribué à combler le fossé qui existait auparavant entre les deux sexes:

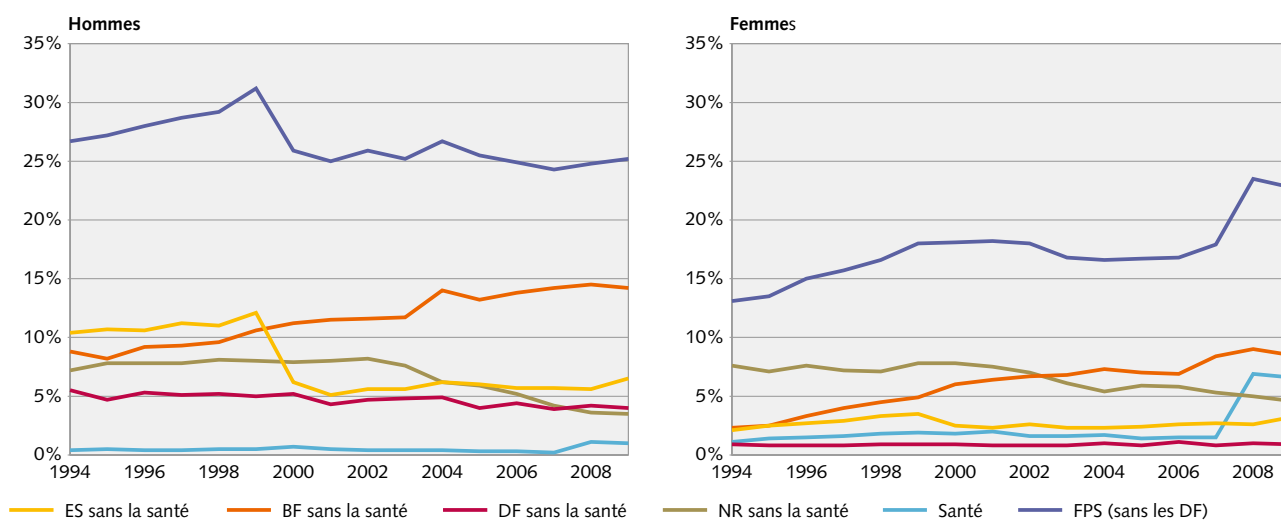
- la transformation d'écoles supérieures (ES) en hautes écoles spécialisées (HES) a surtout concerné le domaine technique (voir graphique G8 à la section 3c) et donc provoqué le transfert vers le degré tertiaire A de diplômes majoritairement acquis par des hommes, faisant baisser leur participation à la FPS dès l'an 2000;
- la tertiarisation de formations en santé (SA) a principalement bénéficié aux femmes, renforçant leur place dans la FPS dès 2008.

La répartition par âge des titulaires de la FPS occupe un large spectre (voir section 2e), si bien qu'une population dont la structure par sexe et par âge leur correspond n'a que peu évolué depuis 15 ans, les variations démographiques aux divers âges se neutralisant en bonne partie mutuellement (voir graphique G6 à la section 2f). Par conséquent les taux nets de diplômes reproduisent les évolutions observées au niveau des nombres de titres³⁴:

- écoles supérieures (ES) sans la santé: le taux est monté de 1981 (3,5%) à 1999 (7,7%), a chuté en l'an 2000 suite à la création des HES, est resté stable jusqu'en 2008 (en moyenne 4,1%), puis a de

Formation professionnelle supérieure (FPS): Taux net de diplômes (estimation)

G 12



© Office fédéral de la statistique (OFS)

³³ Somme pour tous les âges du nombre de titres décernés à des personnes d'un certain âge divisé par la population du même âge.

³⁴ Un graphique des taux nets de diplômes pour les deux sexes pris ensemble présenterait le même aspect que graphique G2 à la section 2b.

- nouveau augmenté en 2009 (4,8%) avec l'inclusion de titres supplémentaires (voir section 2b); ce schéma est valable pour les deux sexes, le taux masculin (6,5% en 2009) ayant toujours été beaucoup plus élevé que le féminin (3,2%);
- brevets fédéraux (BF) sans la santé: le taux a crû durant toute la période de 1981 (1,7%) à 2009 (11,4%); l'écart entre les taux masculin (14,2% en 2009) et féminin (8,5%) s'est creusé pendant les premières années, mais depuis 1994 il est resté à environ 6 points;
 - diplômes fédéraux (DF) sans la santé: depuis 1981 le taux masculin a reculé de 5% à 4%, tandis que le taux féminin a augmenté de 0,5% à 1%, résultant en un taux global en baisse de 3% en 1981 à 2,5% en 2009;
 - titres non réglementés (NR) sans la santé: pour les hommes comme pour les femmes, le taux est resté stable à 7,5% de 1994 à 2002, puis il a amorcé un net repli pour tomber à 4% en 2009;
 - formations en santé (SA): avant le transfert au degré tertiaire d'une série de CFC en 2008, il était de l'ordre de 1% (0,5% pour les hommes et 1,5% pour les femmes); depuis lors il s'est hissé à 4% (1% pour les hommes et 7% pour les femmes);
 - ensemble de la formation professionnelle supérieure (FPS) sans les DF: sous l'effet de la croissance des ES et des BF, le taux est monté de 1994 à 1999 (de 27% à 31% pour les hommes, de 13% à 18% pour les femmes, de 20% à 24,5% au total); suite à la transformation d'ES en HES, il a baissé en l'an 2000 pour les hommes, respectivement cessé de croître pour les femmes; ils s'est alors globalement inscrit en baisse jusqu'en 2007 (24% pour les hommes, 18% pour les femmes, 21% au total), le recul des titres NR ayant dominé la hausse des BF; enfin la tertiarisation de certains titres du domaine de la santé lui a donné une nouvelle impulsion en 2008, particulièrement chez les femmes; le taux estimé en 2009 s'élève à 25% pour les hommes, 23% pour les femmes et 24% au total.
- Pour sa part le taux net de diplômes du degré tertiaire A s'est établi à 26,5% en 2009 (24,9% pour les hommes et 28,3% pour les femmes)³⁵. D'après les définitions actuelles et les chiffres disponibles, la FPS occupe donc dans le système suisse de formation une place presque égale à celle des hautes écoles (HE) en termes de taux net de diplômes (et même tout-à-fait égale chez les hommes).
- Le taux net de diplômes pour tout le degré tertiaire est par conséquent de l'ordre de 50% en 2009, alors qu'il peut être estimé à environ 28% en 1994³⁶.

³⁵ Calculé sur la base des premiers titres de niveau diplôme ou bachelor (HEU 14,7% + HES/HEP 12,4% – titulaires des deux types de HE 0,6%).

³⁶ En 1994 on a mesuré, respectivement estimé, les taux suivants: HE 7,8% et FPS 20%. Les taux totaux de 28% en 1994 et 50% en 2009 comprennent une part inconnue de doubles comptages dus aux personnes qui ont acquis des titres à la fois au degré tertiaire A et au degré tertiaire B.

4 Parcours de formation

Actuellement ni le relevé des titres de la formation professionnelle supérieure (FPS) ni celui des étudiants n'incluent d'identificateur des personnes qui permettrait de reconstituer leurs parcours à travers le système de formation en reliant titres, étudiants et titres antérieurs (voir annexe A2). Basés sur des nomenclatures propres pour des raisons historiques, les deux relevés ne peuvent pas être couplés sans une marge d'incertitude inversement proportionnelle au facteur de corrélation entre les séries d'étudiants et de titres.

Cette situation devrait changer prochainement avec l'introduction d'un système intégré de relevé muni d'un identificateur des individus³⁷. Il inclura les étudiants et les titres des divers degrés, si bien que les données qui s'y accumuleront permettront de retracer progressivement les trajectoires de toutes les personnes en formation.

Vu que les cursus de formation ne sont pas réglementés, sauf dans les écoles supérieures (ES, voir annexe A1), même avec le nouveau système de relevé il restera difficile d'identifier tous les étudiants de la FPS. Il faut dès lors s'attendre à ce que les titres décernés restent encore longtemps la principale source d'information sur le degré tertiaire B.

D'autre part il n'est pas prévu de saisir les certificats d'accès (quand et où les nouveaux titulaires ont obtenu quel titre précurseur?). Étant donné la longueur de certains délais de transition entre le CFC et la FPS (voir section 3e), il faudra par conséquent de nombreuses années avant de retrouver la trace d'une majorité des titulaires et de connaître ainsi leur «provenance», au moins pour les brevets et les diplômes fédéraux (BF et DF).

Tant que l'on ne disposera pas du recul suffisant, l'âge des titulaires restera une base d'analyse essentielle pour estimer les délais de transition entre les degrés secondaire II et tertiaire B. Pour l'heure les possibilités d'aller au-delà des conclusions citées à la section 3e sont limitées. Néanmoins la statistique des étudiants de la FPS fournit quelques informations additionnelles pour les ES, où le cursus de formation complet est réglementé.

Les cohortes y sont clairement reconnaissables d'une année à l'autre et l'on peut en tirer les indications suivantes³⁸:

- dans les ES devenues des HES à la fin des années 1990, de 73 % à 82 % des étudiants de 1^{re}, 2^e et 3^e années étaient inscrits à plein temps, alors qu'une minorité étudiait en cours d'emploi; par contre dans les ES restées au degré tertiaire B, depuis 1993 de 32 % à 43 % des étudiants de 1^{re} et 2^e années sont inscrits à plein temps, alors qu'une majorité étudie en cours d'emploi; dans ces ES, les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses à étudier à plein temps;
- dans les ES restées au degré tertiaire B, en moyenne 16 % des étudiants à plein temps étaient inscrits en 3^e année de programme et 2 % des étudiants en cours d'emploi étaient inscrits en 4^e année de programme³⁹; ceci montre que les durées standard de formation constituent en fait des durées minima;
- durant les cursus standard, environ 9 étudiants sur 10 progressent régulièrement d'une année à l'autre: les taux interdegrés (TID) sont en général compris entre 78 % et 98 %, avec une tendance à la hausse depuis une dizaine d'années dans les ES restées au degré tertiaire B et des taux légèrement plus élevés pour les femmes que pour les hommes dans les filières à plein temps;
- en règle générale le taux de réussite aux examens peut être estimé en divisant le nombre de titres décernés par le nombre d'étudiants arrivant au terme de leur formation selon la durée standard des cursus; pour les ES devenues des HES, ce taux s'est établi à en

³⁸ Pour la même raison que dans le reste de cette publication, le domaine de la santé n'est pas inclus dans cette analyse. On qualifie ici de standard les cursus dont la durée s'établit comme suit: 3 ans à plein temps ou 4 ans en cours d'emploi dans les ES devenues des HES, 2 ans à plein temps ou 3 ans en cours d'emploi dans les ES restées au degré tertiaire B (voir section 2a et annexe A2.2).

³⁹ Dans les ES transformées en HES à la fin des années 1990, on observe un phénomène analogue pour 4 % des étudiants à plein temps et 7 % de ceux en cours d'emploi.

³⁷ Projet de l'OFS «Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation» (voir annexe A2.1).

moyenne 96,5% ($\pm 6\%$) entre 1981 et 1999; les données pour les ES restées au degré tertiaire B, dont la corrélation est nettement inférieure, fournissent un quotient moyen de 126% ($\pm 12\%$) entre 2003 et 2009 (davantage les années précédentes, de même que pour les femmes); cette valeur ne peut pas être interprétée comme un taux de réussite, elle mesure plutôt l'inadéquation entre les relevés.

Finalement quelques informations sur l'entrée dans la FPS peuvent être extraites de la variable «formation suivie l'année précédente» du relevé des étudiants. Les problèmes de qualité posés par cette variable (voir annexe A2.2) imposent une lecture prudente des pourcentages indiqués, qui sont des moyennes calculées pour les années 2004 à 2008:

- 9% des étudiants de 1^{re} année de la FPS, âgés en moyenne de 21–22 ans, proviennent directement soit de la formation professionnelle initiale (FPI 3%), soit d'une formation générale du degré secondaire II (1%), soit d'une formation indéterminée suivie dans un autre canton (5%); les 91% restants, âgés en moyenne de 25–26 ans, suivaient déjà une FPS (4%) ou n'étaient pas en formation (87%) l'année précédente;

- la proportion de transitions immédiates du degré secondaire II vers la FPS est très faible (3%) pour les brevets fédéraux (BF) et les diplômes fédéraux (DF), mais plus significative pour les ES (9%), les formations non réglementées (NR 15%)⁴⁰ et les formations en santé (SA 18%).

Malgré leur imprécision, ces chiffres confirment la conclusion déjà tirée lors de l'analyse de la répartition des titres par âge: seule une minorité de personnes passe directement du degré secondaire II à la FPS et ceci n'arrive pour ainsi dire jamais pour les BF et les DF (voir section 3e).

⁴⁰ Ce résultat est presque entièrement dû aux étudiants en provenance d'un autre canton.

Bibliographie

Office fédéral de la statistique (OFS): 2010, Examens finals en 2009 – Degré secondaire II et degré tertiaire, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (OFS): 2010, Statistique des diplômes 2009, Formation professionnelle supérieure, Ecoles supérieures ES, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (OFS): 2010, Statistique des diplômes 2009, Formation professionnelle supérieure, Brevets fédéraux (examens professionnels) / Diplômes fédéraux (examens professionnels supérieurs), Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (OFS): 2010, Statistique des diplômes 2009, Formation professionnelle supérieure, Formations professionnelles supérieures non réglementées au niveau fédéral, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (OFS): 2010, Elèves et étudiants 2008/09, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (OFS): 2009, Les personnes diplômées de la formation professionnelle supérieure sur le marché du travail, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (OFS): 2007, La formation des futurs enseignants en Suisse, Etudiants et diplômes 2006, Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (OFS): 2010, Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2010–2060, Neuchâtel

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT): <http://www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/index.html?lang=fr>, <http://www.berufsbildung-plus.ch/index.php?id=10&L=1>

Annexe A1

Quelques textes légaux sur la formation professionnelle supérieure (extraits)

Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr)

du 13 décembre 2002 (Etat le 1^{er} janvier 2011)⁴¹

Chapitre 3 Formation professionnelle supérieure

Art. 26 *Objet*

- 1 La formation professionnelle supérieure vise à transmettre et à faire acquérir, au niveau tertiaire, les qualifications indispensables à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées.
- 2 Elle présuppose l'acquisition d'un certificat fédéral de capacité, d'une formation scolaire générale supérieure ou d'une qualification équivalente.

Art. 27 *Types*

La formation professionnelle supérieure s'acquiert:

- a. par un examen professionnel fédéral ou par un examen professionnel fédéral supérieur;
- b. par une formation reconnue par la Confédération et dispensée par une école supérieure.

Art. 28 *Examens professionnels fédéraux et examens professionnels fédéraux supérieurs*

- 1 La personne qui souhaite se présenter aux examens professionnels fédéraux ou aux examens professionnels fédéraux supérieurs doit disposer d'une expérience professionnelle et de connaissances spécifiques dans le domaine concerné.
- 2 Les organisations du monde du travail compétentes définissent les conditions d'admission, le niveau exigé, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. Elles tiennent compte des filières de formation qui font suite aux examens. Leurs prescriptions sont soumises à l'approbation de l'office. (...)

- 3 Le Conseil fédéral fixe les conditions d'obtention de l'approbation et la procédure à suivre.
- 4 Les cantons peuvent proposer des cours préparatoires.

Art. 29 *Ecoles supérieures*

- 1 La personne qui souhaite être admise à suivre une formation reconnue par la Confédération et dispensée par une école supérieure doit disposer d'une expérience professionnelle dans le domaine concerné, à moins qu'une telle expérience ne soit intégrée dans la filière de formation.
- 2 La formation à temps complet dure au moins deux ans, y compris les stages; la formation en marge d'une activité professionnelle dure au minimum trois ans.
- 3 En collaboration avec les organisations compétentes, le Département fédéral de l'économie (département) fixe des prescriptions minimales pour la reconnaissance par la Confédération des filières de formation et des cours post-diplôme proposés par les écoles supérieures. Ces prescriptions portent sur les conditions d'admission, le niveau exigé en fin d'études, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés.
- 4 Les cantons peuvent proposer eux-mêmes des filières de formation.
- 5 Les cantons exercent la surveillance des écoles supérieures lorsqu'elles offrent des filières de formation reconnues par la Confédération.

⁴¹ <http://www.admin.ch/ch/f/rs/4/412.10.fr.pdf>.

Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)

du 19 novembre 2003 (Etat le 1er janvier 2011)⁴²

Chapitre 3 Formation professionnelle supérieure

Art. 23 Dispositions générales

- 1 Lorsqu'un examen professionnel fédéral et un examen professionnel fédéral supérieur sont proposés dans un même domaine professionnel, l'examen professionnel fédéral supérieur se différencie de l'examen professionnel fédéral par des exigences plus élevées.
- 2 Les qualifications de la formation professionnelle supérieure sont à adapter aux normes internationales usuelles.

Art. 28 Ecoles supérieures

Les écoles supérieures sont régies par une ordonnance du département réglant les filières des écoles supérieures.

Ordonnance du DFE concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES)

du 11 mars 2005 (Etat le 1er novembre 2010)⁴³

Chapitre 1 Objet et champ d'application

Art. 1

- 1 La présente ordonnance règle les conditions selon lesquelles les filières de formation et les études postdiplômes des écoles supérieures sont reconnues par la Confédération.
- 2 Elle est applicable aux domaines ci-après:
 - a. technique;
 - b. restauration, tourisme et économie familiale;
 - c. économie;
 - d. agriculture et économie forestière;
 - e. santé;
 - f. social et formation des adultes;
 - g. arts visuels, arts appliqués et design;
 - h. trafic et transports.

- 3 Les conditions particulières régissant certains domaines définis à l'al. 2 sont réglées dans les annexes de la présente ordonnance.

Chapitre 2 Conditions de reconnaissance

Section 1 Objectifs de la formation, étendue de la formation, formes d'enseignement et langue d'enseignement

Art. 2 Objectifs de la formation

- 1 Les filières de formation et les études postdiplômes des écoles supérieures transmettent à leurs étudiants les compétences dont ils ont besoin pour assumer de manière autonome dans leur secteur d'activités des responsabilités techniques et des responsabilités en matière de gestion.
- 2 Elles sont orientées vers la pratique et encouragent en particulier la pensée méthodique et systémique, l'analyse des tâches liées à la profession et la mise en pratique des connaissances acquises.

Art. 3 Etendue de la formation

- 1 Les filières comprennent au minimum le nombre d'heures de formation au sens de l'art. 42, al. 1, OFPr ci-après:
 - a. 3600 heures de formation pour les filières exigeant un certificat fédéral de capacité dans le domaine correspondant aux études;
 - b. 5400 heures de formation pour les filières exigeant un autre titre du degré secondaire II.
- 2 Un cycle d'études postdiplômes comprend au minimum 900 heures de formation.
- 3 Les prestations de formation à atteindre peuvent, sur la base du nombre d'heures de formation, être converties selon un système de crédits reconnu. Les soldes restants après la conversion sont arrondis.

Art. 4 Formes d'enseignement

- 1 Les filières de formation et les études postdiplômes peuvent être proposées à plein temps ou en cours d'emploi.
- 2 Pour les filières de formation en cours d'emploi, une activité professionnelle d'au moins 50 % dans le domaine correspondant aux études est exigée. Les réglementations particulières dans les annexes de la présente ordonnance sont réservées.

⁴² <http://www.admin.ch/ch/f/rs/4/412.101.fr.pdf>.

⁴³ <http://www.admin.ch/ch/f/rs/4/412.101.61.fr.pdf>.

- 3 L'activité professionnelle en marge des filières de formation en cours d'emploi est prise en compte de la manière suivante:
 - a. elle équivaut à 720 heures de formation au maximum pour les filières de formation exigeant un certificat fédéral de capacité;
 - b. elle équivaut à 1080 heures de formation au maximum pour les filières de formation exigeant un autre titre du degré secondaire II.
- 4 Des formes particulières d'enseignement, comme l'enseignement à distance, l'enseignement décentralisé ou l'enseignement sur la base de modules, peuvent être reconnues.

Annexe A2

Caractéristiques des relevés

A2.1 Relevé des titres de la formation professionnelle supérieure

Depuis 1980 l'Office fédéral de la statistique (OFS) relève tous les titres décernés en Suisse dans les trois filières de la formation professionnelle supérieure (FPS) nommées dans la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr, voir annexe A1): diplômes des écoles supérieures (ES)⁴⁴, brevets fédéraux (BF, examens professionnels) et diplômes fédéraux (DF, examens professionnels supérieurs)⁴⁵.

A partir de 1994, les diplômes de certaines professions de l'enseignement (PE) qui aujourd'hui ne font plus partie de la FPS ont été incorporés aux relevés; jardinières d'enfants, maîtres de travaux manuels et maîtresses d'économie domestique.

Depuis 1994 sont également relevés les diplômes des formations non réglementées (NR) au niveau fédéral qui satisfont aux trois critères suivants⁴⁶:

- les titulaires ont achevé une formation de plusieurs années au degré secondaire II;
- la formation se fonde sur un programme obligatoire comprenant plusieurs branches;
- la durée minimale des études est d'une année en emploi ou de six mois à plein temps, le nombre minimal de leçons étant de 400.

Le relevé ne dit rien sur la qualité de ces formations. Peu importe qui délivre les diplômes: cantons, écoles, associations professionnelles ou autres. Au vu de cette diversité, il est difficile de garantir l'exhaustivité du relevé, mais il n'y a en l'état pas d'évidence de lacunes majeures.

⁴⁴ Initialement les hautes écoles spécialisées (HES) n'existaient pas encore sous cette forme; les institutions qui les constituent aujourd'hui étaient classées parmi les ES.

⁴⁵ Dans la majorité des professions, il faut être détenteur d'un BF pour pouvoir acquérir un DF. Les nomenclatures statistiques actuelles ne fournissent cependant aucune information là-dessus, si bien que cette situation n'est pas quantifiable exactement.

⁴⁶ Du fait de leur faible degré d'institutionnalisation, parfois les titres NR ne sont pas pris en considération dans la statistique des diplômes du degré tertiaire.

Sauf pour les BF et les DF, l'unité de base du relevé n'est pas le titre individuel, mais le groupe de titres présentant des caractéristiques communes. Il n'y a donc pas à l'heure actuelle d'identificateur des personnes qui permettrait de relier un titre à un étudiant ou à un titre obtenu antérieurement⁴⁷. Cette situation devrait changer prochainement: l'enregistrement des numéros de sécurité sociale des titulaires devrait bientôt permettre de retracer peu à peu leurs parcours de formation⁴⁸.

Pour chaque groupe de titres, le relevé actuel comprend en particulier les variables suivantes:

- nombre de titres décernés;
- année où les titres sont décernés;
- type des titres décernés (ES / BF / DF / PE / NR);
- nom des titres décernés / de la formation suivie / de la profession apprise;
- domaine des titres décernés / de la formation suivie / de la profession apprise (selon la CITE, voir annexe A3);
- canton de domicile des titulaires pour les BF et les DF / canton de l'institution qui décerne les titres pour les autres types;
- sexe des titulaires;
- année de naissance des titulaires pour les BF et les DF.

Par contre le relevé actuel ne fournit aucune information sur la nationalité des titulaires ni sur l'âge des détenteurs de titres autres que les BF et les DF. On peut toutefois estimer la répartition des titres selon ces dimensions à partir du relevé des étudiants (voir annexe A2.2) en reliant les diplômes délivrés avec les personnes qui arrivent au terme de leur formation, pour lesquelles on

⁴⁷ Le certificat d'accès à la FPS (type, lieu et date d'obtention) n'est pas non plus relevé.

⁴⁸ A travers le projet «Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation», l'OFS met sur pied un système intégré d'acquisition des données qui remplacera les actuels relevés des titres et des étudiants (voir <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/11/mod.html>).

dispose de plus d'informations. Comme ces liens ne peuvent pas être établis de façon univoque, les estimations obtenues comportent des marges d'incertitude.

Chaque année le relevé des titres de la FPS donne lieu à trois publications de l'OFS intitulées «Statistique des diplômes» (une pour les ES, une pour les BF et les DF, une pour les titres NR) et alimente la publication «Examens finals» (voir bibliographie). Etant donné sa fiabilité (la majorité des titres est réglementée par une seule instance, l'OFFT, qui centralise les données et valide les titularisations), c'est ce relevé qui sert de base principale d'analyse dans la présente publication.

Le nombre de titres décernés des divers types et leur répartition selon les dimensions analysées figurent dans le tableau T1 pour les années 1994 à 2009, tandis que le tableau T2 énumère les 10 titres les plus décernés de chaque type en 2009 (annexe A4). Les questions de classification et d'évolution du nombre de titres, le transfert de formations de la FPS vers les HES et les HEP, ainsi que la tertiarisation de certaines formations du domaine de la santé sont discutées au chapitre 2, alors que la distribution des titulaires selon les variables relevées est présentée au chapitre 3.

A2.2 Relevé des étudiants de la formation professionnelle supérieure

En principe, le relevé des étudiants de la formation professionnelle supérieure (FPS) recense depuis 1980 les mêmes formations que le relevé des titres (voir annexe A2.1).

Les écoles supérieures (ES) sont réglementées par une ordonnance fédérale (voir annexe A1) et offrent des filières d'étude reconnues par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). La formation y dure généralement deux ans à plein temps et trois ans si elle est dispensée en cours d'emploi. Dans les ES qui ont été transformées en hautes écoles spécialisées (HES) à partir de 1997, la formation durait un an de plus, soit en général trois ans à plein temps et quatre ans en cours d'emploi.

Le fait que toutes les ES soient des institutions accréditées assure en principe au relevé une couverture consistante de toutes les personnes qui les fréquentent. D'une part les cohortes d'étudiants y sont clairement identifiables dans leur progression d'une année de programme à la suivante; d'autre part le nombre de ceux qui arrivent au terme de leur formation y est corrélé avec le nombre de titres, même s'il est inférieur à ce que l'on attendrait (voir chapitre 4).

La situation pour les brevets fédéraux (BF), les diplômes fédéraux (DF) et les formations non réglementées (NR) au niveau fédéral est tout autre. L'absence de cursus de formation officiellement reconnus explique que l'exactitude du relevé des étudiants soit difficile à atteindre pour ces catégories. Des cours préparatoires sont généralement proposés dans des écoles professionnelles, des écoles pour cadres ou des locaux privés utilisés au gré des organisateurs (associations professionnelles ou autres), mais ils ne sont pas réglementés par l'OFFT et leur fréquentation n'est pas obligatoire.

Ces formations sont généralement dispensées en cours d'emploi et elles sont plutôt brèves: un à deux ans pour les BF, une année supplémentaire pour les DF et un an en tout pour les titres NR. Nombre d'entre elles ne sont pas organisées chaque année ni dans toute la Suisse et peuvent prendre la forme de modules qui relèvent de la formation continue lorsqu'ils sont considérés individuellement, mais dont le cumul permet aux candidats d'acquérir l'ensemble des connaissances et des compétences requises pour se présenter aux examens.

Les cohortes de ces catégories sont souvent mal définies et le rapport entre le nombre de titres et celui d'étudiants arrivant au terme de leur formation est d'autant moins facile à établir que les deux relevés s'appuient sur des nomenclatures distinctes, que BF et DF ont longtemps été confondus dans le relevé des étudiants et qu'aucune distinction n'est faite entre les DF qui succèdent à un BF et ceux qui s'acquièrent directement après un titre du degré secondaire II. Pour toutes ces raisons, la statistique des étudiants de la FPS n'est normalement pas utilisée dans cette publication pour connaître les effectifs de diplômés.

Le relevé des étudiants se révèle malgré tout utile, car il inclut plus de variables que le relevé des titres, par exemple la nationalité des personnes en formation et leur année de naissance quel que soit le type de formation suivie⁴⁹. Par un processus d'imputation, il est dès lors possible d'estimer la distribution des titres par nationalité et par âge (s'il n'est pas connu) à partir de celles des étudiants arrivant au terme de leur formation (voir sections 3b et 3e). La fiabilité des résultats obtenus dépend de la qualité et de la stabilité de la relation entre titres et étudiants, c'est-à-dire qu'elle est meilleure pour les ES que pour les autres catégories⁵⁰.

A l'instar des titres, l'unité de base du relevé des étudiants est le groupe de personnes possédant des caractéristiques communes⁵¹ et il n'y a pas d'identificateur individuel permettant de reconstituer les parcours de formation. Néanmoins son introduction et l'harmonisation des nomenclatures utilisées sont prévues pour bientôt⁵². La formation suivie l'année précédente est par contre relevée, mais la qualité de cette variable est parfois limitée par sa confusion avec la dernière formation

⁴⁹ Il comprend en outre des variables directement liées au cursus de formation, comme l'année de programme et la modalité plein temps/en cours d'emploi.

⁵⁰ Cette méthode s'applique par ailleurs bien aux CFC, pour lesquels la corrélation avec les élèves de la formation professionnelle initiale (FPI) est proche de 1. Avec de fortes incertitudes, elle permet aussi d'estimer le nombre de titres décernés avant 1994 pour les types PE et NR, qui n'étaient alors pas encore inclus dans le relevé des titres (voir section 2f).

⁵¹ Suivant les cantons et les écoles considérées, les données peuvent être individuelles ou groupées. Dans ce cas, certaines variables ne peuvent pas être combinées entre elles, par exemple la nationalité avec le sexe et avec l'âge.

⁵² Projet de l'OFS «Modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation» (voir annexe A2.1).

suivie et par l'absence d'information en cas de changement de canton⁵³. Des renseignements pertinents peuvent néanmoins en être extraits (voir chapitre 4).

Chaque année le relevé des étudiants de la FPS alimente la publication «Elèves et étudiants» (voir bibliographie). Etant donné la difficulté d'identifier toutes les personnes qui se préparent à acquérir un titre de la FPS, dans la présente publication ce relevé n'est utilisé que pour:

- estimer le nombre total de titres décernés avant 1994 (section 2f);
- estimer la répartition des titres par nationalité (section 3b);

- estimer la répartition des titres par âge lorsque cette dimension est absente du relevé des titres (section 3e);
- esquisser quelques constats sur les parcours de formation (chapitre 4).

⁵³ Dans le relevé des étudiants, le canton se réfère toujours à l'institution qui dispense la formation.

Annexe A3

Grandes régions et domaines de formation

Grandes régions (selon l'Office fédéral de la statistique, OFS)⁵⁴

Région lémanique: VD, VS, GE

Espace Mittelland: BE, FR, SO, NE, JU

Suisse du Nord-Ouest: BS, BL, AG

Zurich: ZH

Suisse orientale: GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG

Suisse centrale: LU, UR, SZ, OW, NW, ZG

Tessin: TI

Domaines de formation (selon la Classification internationale type de l'éducation, CITE 1997)

Formation des enseignants et sciences de l'éducation (CITE 14)

Enseignement et formation; Sciences de l'éducation

Arts (CITE 21)

Beaux-arts; Musique et arts du spectacle; Techniques audiovisuelles et production média; Stylisme/conception; Artisanat

Commerce et administration (CITE 34)

Vente en gros et au détail; Marketing et publicité; Finance, banque, assurance; Comptabilité et fiscalité; Gestion et administration; Secrétariat et travail de bureau; Vie professionnelle

Informatique (CITE 48)

Sciences informatiques; Utilisation de l'ordinateur

Ingénierie et techniques apparentées (CITE 52)

Mécanique et travail du métal; Electricité et énergie; Electronique et automatisation; Chimie et génie des procédés; Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique

Industrie de transformation et de traitement (CITE 54)

Traitement des produits alimentaires; Textile, vêtement, chaussure et cuir; Matériaux (bois, papier, plastique, verre); Industries minières et extractives

Architecture et bâtiment (CITE 58)

Architecture et urbanisme; Bâtiment et génie civil

Agriculture, sylviculture et halieutique (CITE 62)

Production agricole et animale; Horticulture; Sylviculture; Pêcheries

Santé (CITE 72)

Médecine; Services médicaux; Soins infirmiers; Etudes dentaires

Services sociaux (CITE 76)

Soins aux enfants et services pour la jeunesse; Travail social et orientation

Services aux particuliers (CITE 81)

Hôtellerie et services de restauration; Voyage, tourisme et loisirs; Sports; Services à domicile; Coiffure et soins de beauté

Autres domaines

Lettres (CITE 22); Sciences sociales et du comportement (CITE 31); Journalisme et information (CITE 32); Droit (CITE 38); Sciences de la vie (CITE 42); Sciences physiques (CITE 44); Mathématiques et statistiques (CITE 46); Sciences vétérinaires (CITE 64); Services de transport (CITE 84); Protection de l'environnement (CITE 85); Services de sécurité (CITE 86)

⁵⁴ Le lieu auquel se réfère le canton dépend du titre relevé: pour les CFC acquis après une formation duale, c'est le lieu de l'entreprise où se déroule l'apprentissage qui est déterminant; pour les brevets et les diplômes fédéraux (BF et DF), celui de domicile du titulaire; pour les autres titres, celui de l'institution de formation.

Annexe A4

Tableaux

T 1 Titres de la formation professionnelle supérieure (FPS): Tableau synoptique

Nombre de titres décernés	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
ES: Ecoles supérieures (1)	6 597	6 818	6 687	6 901	6 889	7 310	4 164	3 532	3 914	3 730	4 047	4 030	3 978	4 073	4 128	4 915
BF: Brevets fédéraux (1,2)	6 183	5 862	6 747	7 105	7 380	8 096	8 914	9 293	9 505	9 548	10 868	10 312	10 577	11 703	12 335	12 039
DF: Diplômes fédéraux (1)	3 673	3 113	3 442	3 243	3 334	3 185	3 284	2 759	3 013	2 996	3 166	2 535	2 908	2 544	2 807	2 663
PE: Professions de l'enseignement	961	1 010	1 003	1 005	954	992	900	727	300	277	120	49	36	0	0	0
NR: Titres non réglementés (1)	7 795	7 787	7 818	7 569	7 574	7 794	7 743	7 771	7 568	6 879	5 814	5 898	5 481	4 851	4 416	4 146
SA: Formations en santé (3)	804	1 048	984	1 012	1 126	1 187	1 211	1 192	1 006	1 024	1 028	896	910	896	3 861	3 724
FPS: Total (2,3)	26 013	25 638	26 681	26 835	27 257	28 564	26 216	25 274	25 306	24 454	25 043	23 720	23 890	24 067	27 547	27 487
Brevets ex-post*	696	225								2 808	495	1 924	2 579			
Formations en santé tertiarisées 2004-2007*										3 773	3 675	3 013	3 108			
Proportion de femmes	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
ES: Ecoles supérieures (1)	16,8%	19,0%	20,5%	20,9%	23,4%	22,6%	28,9%	30,9%	31,4%	28,7%	26,6%	28,6%	31,3%	31,5%	31,2%	33,0%
BF: Brevets fédéraux (1,2)	20,7%	22,9%	26,3%	30,3%	31,8%	31,3%	35,2%	35,4%	36,3%	36,9%	34,1%	34,7%	33,5%	37,2%	38,2%	37,3%
DF: Diplômes fédéraux (1)	13,0%	15,0%	12,4%	13,1%	14,4%	15,4%	14,7%	15,2%	14,6%	14,3%	17,0%	17,5%	19,6%	17,6%	19,0%	18,4%
PE: Professions de l'enseignement	97,4%	97,8%	96,0%	96,3%	98,2%	97,7%	99,2%	97,8%	96,7%	93,5%	99,2%	98,0%	100,0%	-	-	-
NR: Titres non réglementés (1)	50,4%	47,3%	48,8%	47,5%	46,9%	49,3%	49,4%	47,8%	45,9%	44,2%	46,7%	49,8%	52,9%	55,6%	57,7%	56,7%
SA: Formations en santé (3)	75,1%	73,0%	77,3%	78,9%	78,2%	78,3%	72,0%	79,6%	78,5%	80,3%	82,1%	80,7%	81,5%	86,3%	85,8%	85,7%
FPS: Total (2,3)	32,0%	33,3%	34,1%	34,9%	36,0%	36,5%	39,7%	40,3%	38,2%	37,4%	35,9%	37,5%	37,8%	39,7%	45,0%	44,2%
Nombre total de titres par domaine (2,3)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Enseignement & éducation (CITE 14)	3 361	3 427	3 504	3 494	3 248	3 350	3 860	3 479	2 955	2 347	2 113	2 156	2 220	1 819	1 841	1 805
Arts (CITE 21)	1 002	957	916	1 013	950	927	804	665	697	681	582	611	775	648	645	556
Commerce & administration (CITE 34)	6 173	6 166	7 126	7 340	8 079	9 158	8 216	8 241	8 842	8 541	8 973	8 718	8 946	9 673	10 247	9 861
Informatique (CITE 48)	1 541	1 590	1 535	1 385	1 438	1 544	1 376	1 512	1 620	1 700	1 859	1 345	1 244	983	993	817
Ingénierie & techniques apparentées (CITE 52)	5 079	4 553	4 259	4 191	3 995	3 918	2 729	2 566	2 500	2 313	2 674	2 582	2 787	2 699	2 780	2 943
Industrie de transformation & traitement (CITE 54)	645	634	715	657	615	583	449	541	501	433	473	398	345	424	414	448
Architecture & bâtiment (CITE 58)	2 112	1 990	1 965	2 075	1 819	1 840	1 583	1 254	1 169	1 197	1 212	1 183	1 160	1 211	961	1 311
Agriculture & sylviculture (CITE 62)	578	466	541	537	458	545	419	653	541	431	672	644	539	724	631	685
Santé (CITE 72) (3)	804	1 048	984	1 012	1 126	1 187	1 211	1 192	1 006	1 024	1 028	896	910	896	3 861	3 724
Services sociaux (CITE 76)	1 062	1 077	1 114	1 137	1 166	1 018	1 117	1 047	870	778	627	681	630	735	658	691
Services aux particuliers (CITE 81)	2 649	2 508	2 823	2 679	2 806	3 220	2 888	2 550	2 833	3 026	2 687	2 461	2 579	2 695	2 531	2 567
Autres domaines (CITE autres)	1 007	1 222	1 199	1 315	1 557	1 274	1 564	1 574	1 772	1 983	2 143	2 045	1 755	1 560	1 985	2 079
Total	26 013	25 638	26 681	26 835	27 257	28 564	26 216	25 274	25 306	24 454	25 043	23 720	23 890	24 067	27 547	27 487

(1) sans les formations en santé

(2) sans les brevets ex-post

(3) dès 2008 avec les formations en santé tertiarisées

* pour mémoire (ces titres ne sont considérés dans les analyses)

brevets ex-post: brevets décernés suite à un changement de règlement (reconnaissance rétroactive de certains titres)

formations en santé tertiarisées 2004-2007: titres complabilisés comme des certificats fédéraux de capacité CFC (degré secondaire II)

T 1 Titres de la formation professionnelle supérieure (FPS): Tableau synoptique (suite)

Nombre total de titres par grande région* (2,3)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Région lémanique	4 694	3 772	3 943	4 169	4 333	4 396	4 005	3 914	4 382	3 775	3 727	3 290	3 651	3 460	3 492	3 544
Espace Mittelland	4 995	5 117	5 321	5 711	5 246	6 096	5 181	4 824	4 744	4 860	5 089	5 026	4 877	4 890	6 043	5 786
Suisse du Nord-Ouest	3 423	3 660	3 786	3 892	3 663	3 868	3 649	3 664	3 586	3 622	3 304	3 209	3 097	3 194	3 878	3 727
Zurich	6 068	6 057	6 035	6 153	6 777	6 827	5 930	6 057	5 829	5 434	5 713	5 651	5 508	5 760	6 572	6 336
Suisse orientale	2 890	2 926	3 125	2 901	3 080	3 459	3 167	2 964	2 943	2 877	3 295	2 996	3 106	3 330	3 637	3 794
Suisse centrale	2 740	3 148	3 340	3 163	3 137	3 074	3 446	3 024	2 835	3 159	3 057	2 872	2 916	2 695	3 025	3 382
Tessin	486	552	609	557	604	668	563	619	675	516	628	456	465	520	625	667
Sans indication / Autre (étranger)	717	406	522	289	417	176	275	208	312	211	230	220	270	218	275	251
Total	26 013	25 638	26 681	26 835	27 257	28 564	26 216	25 274	25 306	24 454	25 043	23 720	23 890	24 067	27 547	27 487
Age moyen (estimation)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
ES: Ecoles supérieures (1)	26,4	26,5	26,7	26,8	27,2	27,1	28,0	27,8	27,8	27,9	27,9	27,5	27,6	27,9	28,0	28,2
BF: Brevets fédéraux (1,2)	30,8	30,7	30,7	31,1	31,3	31,6	32,5	32,5	32,4	32,5	32,3	32,5	32,4	32,6	32,4	32,3
DF: Diplômes fédéraux (1)	30,6	30,9	31,3	31,1	32,0	32,3	32,7	33,3	33,6	33,6	33,8	33,5	33,8	34,0	33,5	33,9
PE: Professions de l'enseignement	25,5	25,0	25,5	26,1	25,6	26,7	27,7	27,9	25,9	28,0	28,5	30,0	30,7	-	-	-
NR: Titres non réglementés (1)	30,4	30,8	30,1	30,9	31,0	31,0	30,9	31,6	31,1	31,5	31,7	31,2	31,3	31,5	31,2	30,6
SA: Formations en santé (3)	28,4	29,0	27,6	28,6	29,6	30,8	31,0	30,3	30,2	32,7	31,6	32,8	33,4	32,6	25,8	26,3
FPS: Total (2,3)	29,3	29,4	29,3	29,7	30,0	30,1	31,1	31,4	31,3	31,6	31,6	31,4	31,6	31,7	30,7	30,6
Distribution par âge de tous les titres (2,3)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
P5: 5e centile (estimation)	21	21	21	21	21	21	21	22	21	21	21	21	21	22	21	21
P25: 25e centile (estimation)	24	24	24	24	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	24	24
P50: 50e centile (médiane) (estimation)	27	27	27	27	28	28	29	29	29	30	29	29	29	29	28	28
P75: 75e centile (estimation)	31	31	31	32	32	33	34	35	35	35	35	36	36	36	35	34
P95: 95e centile (estimation)	41	41	41	41	42	42	44	45	45	46	46	46	46	47	46	46
Taux net de diplômes (estimation)	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
ES: Ecoles supérieures (1)	6,2%	6,5%	6,6%	7,0%	7,1%	7,7%	4,3%	3,7%	4,1%	3,9%	4,2%	4,2%	4,2%	4,2%	4,1%	4,8%
BF: Brevets fédéraux (1,2)	5,6%	5,3%	6,2%	6,7%	7,0%	7,7%	8,6%	8,9%	9,2%	9,2%	10,6%	10,1%	10,3%	11,3%	11,7%	11,4%
DF: Diplômes fédéraux (1)	3,2%	2,7%	3,0%	2,9%	3,0%	2,9%	3,0%	2,5%	2,8%	2,8%	3,0%	2,4%	2,7%	2,4%	2,6%	2,4%
PE: Professions de l'enseignement	1,0%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%	0,8%	0,3%	0,3%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
NR: Titres non réglementés (1)	7,4%	7,5%	7,7%	7,5%	7,6%	7,9%	7,8%	7,7%	7,6%	6,8%	5,8%	5,9%	5,5%	4,8%	4,3%	4,0%
SA: Formations en santé (3)	0,8%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,2%	1,2%	1,2%	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%	4,0%	3,8%
FPS: Total (sans les DF,2,3)	20,9%	21,3%	22,5%	23,3%	23,9%	25,6%	23,0%	22,4%	22,3%	21,3%	21,8%	21,1%	20,9%	21,1%	24,1%	24,0%

(1) sans les formations en santé

(2) sans les brevets ex-post

(3) dès 2008 avec les formations en santé tertiaisées

* de domicile (brevets et diplômes fédéraux) ou de l'école suivie (autres titres)

T 2 Titres de la formation professionnelle supérieure (FPS): 10 titres les plus décernés de chaque type* en 2009

Ecoles supérieures (ES)	Domaine (CITE)	Total	% Total	Hommes	Femmes	% Femmes	Age moyen	Age médian
Soins infirmiers	Santé (72)	1 776	25%	195	1 581	89%	-	-
Economie d'entreprise	Commerce & administration (34)	726	10%	398	328	45%	-	-
Hôtellerie-gastronomie	Services aux particuliers (81)	411	6%	185	226	55%	-	-
Education sociale	Enseignement & éducation (14)	369	5%	137	232	63%	-	-
Economie bancaire	Commerce & administration (34)	366	5%	278	88	24%	-	-
Tourisme	Services aux particuliers (81)	299	4%	75	224	75%	-	-
Electronique/électrotechnique	Ingénierie & techniques (52)	217	3%	212	5	2%	-	-
Mécanique	Ingénierie & techniques (52)	214	3%	204	10	5%	-	-
Education de l'enfance	Services sociaux (76)	194	3%	8	186	96%	-	-
Informatique	Informatique (48)	193	3%	187	6	3%	-	-
68 autres diplômes des écoles supérieures	-	2 470	34%	1 713	757	31%	-	-
Total (78 diplômes des écoles supérieures)	-	7 235	100%	3 592	3 643	50%	-	-

Brevets fédéraux (BF)	Domaine (CITE)	Total	% Total	Hommes	Femmes	% Femmes	Age moyen	Age médian
Policier	Services de sécurité (86)	743	6%	556	187	25%	26,3	25,0
Formateur	Enseignement & éducation (14)	692	6%	270	422	61%	43,0	43,0
Agent technico-commercial	Commerce & administration (34)	630	5%	574	56	9%	30,1	28,0
Spécialiste en ressources humaines	Commerce & administration (34)	561	5%	79	482	86%	33,2	31,0
Spécialiste en finance et comptabilité	Commerce & administration (34)	560	5%	246	314	56%	31,5	29,0
Spécialiste en marketing	Commerce & administration (34)	452	4%	184	268	59%	29,1	28,0
Spécialiste en assurances sociales	Commerce & administration (34)	388	3%	130	258	66%	34,5	32,0
Spécialiste de logistique	Commerce & administration (34)	356	3%	314	42	12%	32,5	30,0
Gérant d'immeubles	Commerce & administration (34)	324	3%	161	163	50%	32,2	30,0
Conseiller en sécurité électrique	Ingénierie & techniques (52)	285	2%	282	3	1%	28,0	26,0
134 autres brevets fédéraux	-	7 197	59%	4 805	2 392	33%	32,5	30,0
Total (144 brevets fédéraux)	-	12 188	100%	7 601	4 587	38%	32,4	30,0

* Ici les formations en santé ne sont pas présentées séparément

T 2 Titres de la formation professionnelle supérieure (FPS): 10 titres les plus décernés de chaque type* en 2009 (suite)

Diplômes fédéraux (DF)	Domaine (CITE)	Total	% Total	Hommes	Femmes	% Femmes	Age moyen	Age médian
Expert-comptable	Commerce & administration (34)	279	10%	210	69	25%	29,9	29,0
Chef de vente	Commerce & administration (34)	177	7%	154	23	13%	37,0	36,0
Agriculteur, maître	Agriculture & sylviculture (62)	147	6%	141	6	4%	27,6	27,0
Installateur-électricien	Ingénierie & techniques (52)	136	5%	136	0	0%	32,2	31,0
Informaticien de gestion	Informatique (48)	128	5%	114	14	11%	35,4	35,0
Expert en finance et en controlling	Commerce & administration (34)	119	4%	83	36	30%	33,3	32,0
Analyste financier et gestionnaire de fortunes	Commerce & administration (34)	114	4%	102	12	11%	31,9	31,5
Acheteur	Commerce & administration (34)	104	4%	75	29	28%	35,7	35,0
Expert en finance et investissements	Commerce & administration (34)	102	4%	85	17	17%	33,5	33,5
Chef de marketing	Commerce & administration (34)	97	4%	59	38	39%	36,7	36,0
70 autres diplômes fédéraux	-	1 261	47%	1 016	245	19%	35,0	34,0
Total (80 diplômes fédéraux)	-	2 664	100%	2 175	489	18%	33,9	32,0

Titres non réglementés (NR) au niveau fédéral	Domaine (CITE)	Total	% Total	Hommes	Femmes	% Femmes	Age moyen	Age médian
Management hôtelier	Services aux particuliers (81)	621	12%	298	323	52%	-	-
Secrétaire médicale	Commerce & administration (34)	438	8%	10	428	98%	-	-
Infirmière (Niveau I)	Santé (72)	360	7%	37	323	90%	-	-
Physiothérapeute	Santé (72)	299	6%	62	237	79%	-	-
Business Administration	Commerce & administration (34)	239	4%	114	125	52%	-	-
Conducteur de locomotives	Services de transport (84)	154	3%	143	11	7%	-	-
Chef d'équipe peintre en bâtiments	Architecture & bâtiment (58)	143	3%	103	40	28%	-	-
Journaliste	Journalisme et information (32)	131	2%	62	69	53%	-	-
Dietéticienne	Santé (72)	126	2%	7	119	94%	-	-
International Business in Hotel & Tourism Management	Services aux particuliers (81)	125	2%	49	76	61%	-	-
129 autres titres non réglementés	-	2 764	51%	1 098	1 666	60%	-	-
Total (139 titres non réglementés)	-	5 400	100%	1 983	3 417	63%	-	-

* Ici les formations en santé ne sont pas présentées séparément

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Contact</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie	032 713 60 60 order@bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.statdb.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch→Services→Les publications de Statistique suisse.

Education et science

Dans le domaine de l'éducation et de la science, trois sections de l'Office fédéral de la statistique traitent les thèmes suivants:

Section Institutions de formation (BILD-I)

- Ressources et infrastructure (enseignants, finances et coûts, écoles)
- Personnel et finances des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)

Section Processus de formation (BILD-P)

- Elèves et diplômés (élèves et étudiants, formation professionnelle et examens finals)
- Etudiants et diplômés des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)

Section Système de formation (BILD-S)

- Perspectives de la formation (Elèves, étudiants, diplômés et corps enseignant de tous les niveaux de la formation)
- Formation et marché du travail (compétences des adultes, transition de l'éducation vers le marché du travail, formation continue)
- Système de formation (indicateurs du système de la formation)
- Thèmes spécifiques et activités transversales (p.ex. situation sociale des étudiants)

Ces trois sections diffusent des publications régulières et des études thématiques. Nous vous invitons à consulter notre site Internet. Vous y trouverez également des informations sur les personnes de contact pour vos éventuelles questions.

www.education-stat.admin.ch

Près de la moitié des premiers diplômes du degré tertiaire décernés en Suisse ces dernières années relèvent de la formation professionnelle supérieure. Malgré cela, cette composante essentielle du système suisse de formation est souvent restée relativement en marge de l'attention publique.

Cette situation peut s'expliquer entre autres par le fait que la formation professionnelle supérieure est constituée d'un ensemble hétérogène et complexe de formations, dont les contours se sont modifiés plusieurs fois au cours des dernières décennies suite à divers changements structurels, si bien qu'elle est difficile à appréhender comme un tout.

Comment les titres de la formation professionnelle supérieure sont-ils classés? Combien de titres des différents types ont-ils été délivrés durant les trois dernières décennies? Comment se sont-ils répartis par domaine ou par région? Quel a été l'impact de la création des HES et des HEP sur l'évolution de leur nombre? Quels ont été les effets de la tertiarisation de certaines formations du domaine de la santé? Quel est le profil des titulaires? Quel âge ont-ils? Quels ont été leurs parcours après le degré secondaire II?

Pour répondre à de telles questions, cette publication dresse un état des lieux statistique de la formation professionnelle supérieure sur la base des relevés des titres et des étudiants du système de formation. Elle analyse en particulier l'évolution du nombre de diplômes décernés et leur composition par rapport aux diverses dimensions incluses dans les statistiques.

N° de commande

1204-1100

Commandes

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

14 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-15536-3